



quartiers 2030



Sommaire

Préambule

Le territoire et ses habitants

Présentation du nouveau périmètre du quartier « Les Costières »

Démarche d'élaboration du Contrat de Ville Engagement Quartier 2030

De la conception à l'évaluation

Cycle du contrat de ville

Documents officiels et ressources

Instances et acteurs de la Gouvernance

Gouvernance

Instances

4 orientations prioritaires

Contexte territorial Analyse des besoins sociaux

Enfance, jeunesse, parentalité

Cadre de vie et tranquillité publique

Emploi et développement économique

Accessibilité des services publics

Investissement et engagements des partenaires

Evaluation et bilan du contrat de ville

Annexes

Glossaire panorama des dispositifs politique de la ville et partenariat de droit commun pour le territoire Vauverdois

Préambule

“ Les Costières ”

Le territoire et ses habitants

Vauvert vaut le détour !



La Communauté de Communes de Petite Camargue (CCPC) a été créée en 2002. Elle regroupe cinq communes Aimargues, Aubord, Beauvoisin, Le Cailar et Vauvert pour 26 997 habitants (2018). Située sur l'axe Nîmes / Montpellier et comptant une superficie de 203,59 km², c'est un territoire de type semi urbain.



Compétences obligatoires

Article L5214-16 du CGCT*

Aménagement de l'espace

Développement économique

GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatique et prévention des Inondations)

Accueil des gens du voyage

Déchets des ménages et déchets assimilés

Compétences optionnelles

Article L5214-16 du CGCT*

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Politique du logement et du cadre de vie

Création, aménagement et entretien de la voirie

Maison des services au public

Compétences facultatives

Article L5211-17 du CGCT*

Construction entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs ou sociaux d'intérêt communautaire

Partenariat pour les manifestations d'art et de traditions

Gestion de la restauration scolaire

Entreprises, emploi, insertion et formation

Hors GEMAPI

Service public d'assainissement Non Collectif

Information géographique SIG

Transports (schéma de déplacement et transport intercommunal)

Réflexion en vue de l'élaboration d'un contrat local de sécurité

Création et gestion d'une police municipale intercommunale d'intérêt communautaire

Entretien, fonctionnement et développement de la Maison de Justice et du Droit

Membre du



*Code Général des Collectivités Territoriale



Vauvert est un centre urbain intermédiaire⁽¹⁾ au sein d'un territoire rural et de tradition qui s'est progressivement ouvert aux populations nouvelles. Située dans l'extrême Sud du département du Gard, au centre d'un triangle formé par les villes de Nîmes, Montpellier (Hérault) et Arles (Bouches du Rhône), la ville de Vauvert occupe une situation stratégique au cœur même de la Camargue gardoise et du vignoble des Costières de Nîmes.

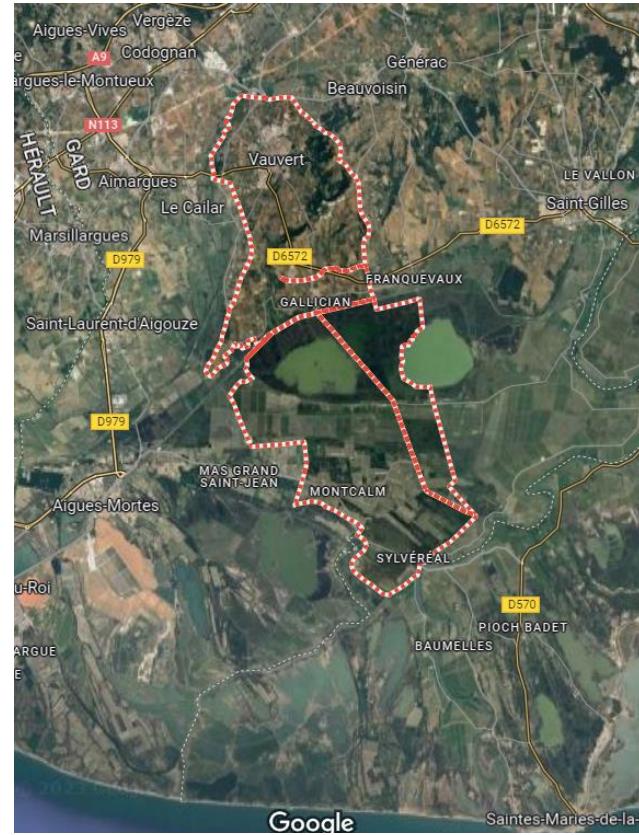
La commune s'étend sur un vaste territoire de 10 995 hectares aux paysages variés : vignes, marais, pinèdes, terres agricoles et prairies qui hébergent de nombreuses manades de taureaux.

Vauvert compte 11 465 habitants en 2020⁽²⁾. Ils étaient 11 200 en 2011. La variation annuelle de la population est positive, la ville bénéficie de la dynamique démographique de la région sans toutefois se situer dans les dynamiques importantes du littoral et des zones sous influence des agglomérations de Montpellier et Nîmes.

La culture locale est marquée par les traditions taurines qui occupent une place importante dans la vie sociale et contribuent au maintien de l'identité camarguaise. Bien qu'enracinée dans la population native de la région, cette identité tend à être partagée avec les populations nouvellement installées au fil des années.

L'arrivée de nouvelles populations venues d'autres régions de France en est une raison actuelle. D'autre part, l'Histoire récente montre que la Camargue a attiré une main d'œuvre extérieure qui était nécessaire aux travaux agricoles. Celle-ci est d'abord venue d'Italie et surtout d'Espagne puis, par vagues successives, du Maghreb.

La ville propose à ses habitants et aux acteurs associatifs des équipements sportifs, culturels, de cohésion sociale, cette offre permet un développement dynamique d'actions gratuites ou très accessibles, ouverte à tous. Elle met en place également en place un centre social et culturel, une Maison pour tous, lieu de mobilisation citoyenne, d'accueil, de rencontre et d'informations.



<https://www.google.fr/maps/place/30600+Vauvert>

⁽¹⁾ [Une nouvelle définition du rural... | Insee](#)

⁽²⁾ [Comparateur de territoires – Commune de Vauvert \(30341\) | Insee](#)

Présentation du nouveau périmètre du quartier

“ Les Costières ”

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit, dans son article 5, les principes de détermination des Quartiers prioritaires de la ville (QPV). Les modalités étaient détaillées dans un décret du 3 juillet 2014 et les quartiers étaient définis par un décret du 30 décembre 2014. Pour la France métropolitaine, la géographie prioritaire actualisée est entrée en vigueur au 01/01/2024 par un nouveau décret (n° 2023-1314 du 28 décembre 2023) : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048707389>

La nouvelle géographie prioritaire comporte en métropole **1362 QPV**, tous les départements sont désormais concernés.

En France et en Région

1362 QPV en France

108 QPV en région

Dans la CC Petite Camargue

1 quartier politique de la Ville

Près de 3700 habitants sur un total de 27331 habitants ⁽²⁾, soit 13,54% de la population de l'intercommunalité.

⁽¹⁾ [Comparateur de territoires – Commune de Vauvert \(30341\) | Insee](#)

⁽²⁾ [Comparateur de territoires – Intercommunalité-Métropole de CC de Petite Camargue \(243000593\) | Insee](#)

Intégration d'une partie du centre-ville au quartier politique de la ville

Le centre-ville de Vauvert, sur le versant sud de la colline du Castellas s'est développé au moyen âge. Il comprend des habitations individuelles de type maison, ou appartements issus de la division de maisons. Un grand nombre de locataires occupent ces logements. Un diagnostic autour de l'habitat indigne a permis d'identifier les habitations concernées dans ce périmètre. Nous pouvons lier l'habitat indigne à la location de ces habitations et à la précarité des familles qui les occupent. Sont venues notamment s'installer ces dernières années dans ces locations des familles de gens du voyage. Avec la COVID les fragilités des familles résidentes dans ce quartier ont été accentuées. Le dernier recensement de 2018 n'a pas permis d'identifier ces problématiques puisque les familles se sont installées après. Effectif depuis octobre 2019, la commune de Vauvert met en place le permis de louer pour lutter contre l'habitat indigne, l'incurie et les marchands de sommeil. L'extension du périmètre du contrat de ville est une mesure supplémentaire forte pour améliorer les conditions de vie familles du centre ancien.

Dans un territoire fracturé par la différence, les habitants questionnent les moyens déployés dans le QPV alors que le centre-ville et les familles qui y résident ont tout autant de besoins. L'inclusion du centre-ville au sein du quartier permet de lutter contre ces discours extrêmes opposant les populations et les besoins. Elle permet également de promouvoir la mixité entre histoire, traditions et avenir.



Nouvelle cartographie Contrat de Ville

935 logements sociaux

Semiga 687 logements, soit 74% du parc.

Résidences le Mireille, Le Languedoc, La Cabidoule, Frédéric Mistral, Le Daudet 1 et 2, le Bosquet 1 et 2

Un Toit pour Tous 168 logements, soit 18% du parc.

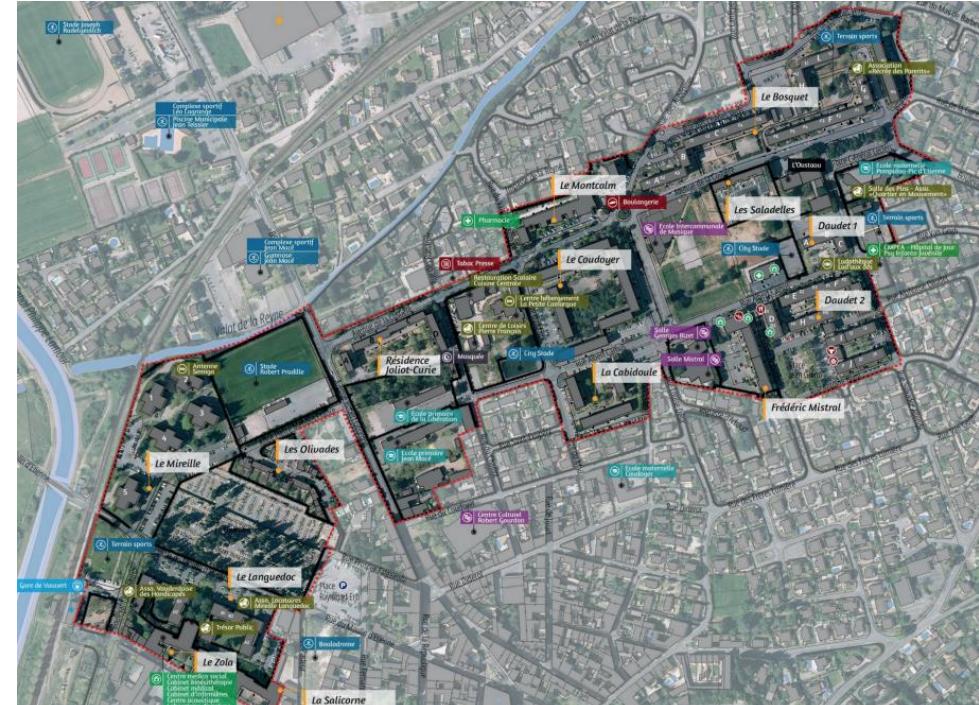
Résidences Le Coudoyer, La Saladelle

Habitat du Gard 60 logements, soit 6% du parc.

Résidence le Joliot Curie

Promologis 20 logements, soit 2% du parc.

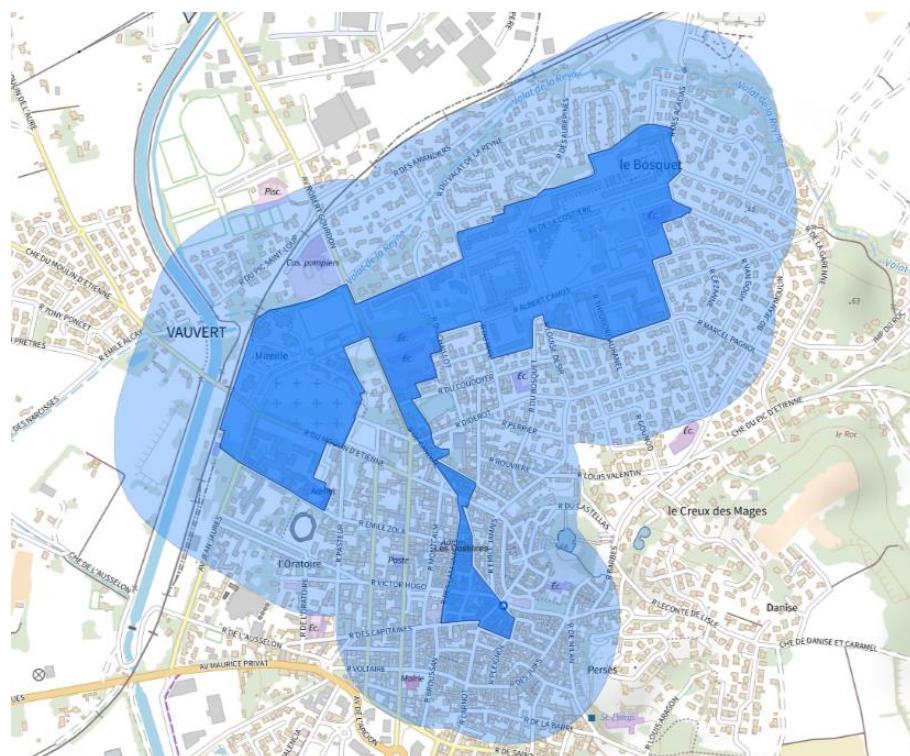
Résidence les Olivades



“ Les Costières ”

« Quoi que l'on dise et malgré une réputation qui lui colle à la peau on est relativement bien à vauvert »
(Issu de la concertation citoyenne)

Une partie du centre ancien et les grands ensembles à nouveau réunis dans un projet de cohésion sociale renouvelé.



Données parc logement

Une très forte concentration d'habitat social

Avec 1026 logements sociaux, Vauvert regroupe 69% des logements sociaux de l'EPCI (1481 logements sociaux en 2021 pour l'EPCI).

Ces logements sont concentrés sur le quartier politique de la ville qui représente 91% des logements sociaux de la commune de Vauvert et 63% de l'EPCI. En 2018, le quartier fait partie des 4 quartiers de la région ayant les plus fortes concentrations de logements sociaux (sur 60 QPV).



Un QPV composé de résidences situées dans deux zones d'âges différents

Le QPV est constitué de deux zones distinctes séparées par une route départementale : la zone du quartier de la Costière à l'Est est la plus ancienne avec des résidences construites dès les années 1960.

Elle comprend les résidences du Bosquet, du Daudet, Frédéric Mistral, de la Cabidoule, du Coudoyer, du Joliot Curie et du Montcalm. Située à l'Ouest, la zone du quartier Gare est la plus récente. Elle comprend les résidences du Mireille, du Languedoc (1980) et des Olivades (1990).

Une typologie d'habitat adapté aux couples parentaux avec enfants

97,6 % d'appartements contre 33,4% pour la commune et 21,6% pour l'EPCI.

Nombre de pièces

- Des appartements de 3 et 4 pièces majoritairement (35,9% et 37% respectivement)
- Des appartements de 5 pièces et plus 15,6%

Superficie

- 13% d'appartement 40m² à 60m²
- 53,1% de 60m² à 80 m²
- 22,7% de 80m² à 100m²

Taille et situation des logements sont parfois inadaptés

En raison de l'évolution de la taille des ménages et du vieillissement de la population, il existe parfois une inadéquation entre taille des ménages et taille du logement. Les personnes âgées ou personnes malades devenant dépendantes vivent dans des logements inadaptés à leur perte d'autonomie.

Il est important de préciser qu'aucune résidence (3 à 4 étages) ne dispose d'un ascenseur et que l'accès à certaines d'entre elles se fait par un escalier extérieur parfois non équipé de rampes d'accès.

Une faible mobilité des résidents

A l'évolution de la taille des ménages et du vieillissement de la population s'ajoute la faible mobilité des ménages. L'atlas régional et départemental des QPV 2022 ⁽¹⁾ fait état d'un taux de vacance les plus bas sur le département de 4,6% calculé en 2017.

⁽¹⁾ SIG Politique de la Ville

48,4% des ménages occupent le même logement depuis plus de 10 ans.

Source : Insee, Recensement de la Population 2019,

En 2022 à l'échelle de l'EPCI : 631 demandes de logements sociaux en cours pour 132 attributions, soit environ **5 demandes pour 1 attribution**.

Publications - ADIL 30 – *Les chiffres clés de l'Habitat et du Logement dans la Communauté de Communes de Petite Camargue.*

Loyers/m ² médians	Parc privé (2018)	Parc HLM (2022)
Appartements	9,4 € (9€)	5,4 € (5,5€)
Maisons	9 € (8,5€)	6,3 € (6,1€)

<https://www.adil30.org/publications/>

Démarche d'élaboration du Contrat de Ville Engagement Quartier 2030

“ Les Costières ”

De la conception à l'évaluation

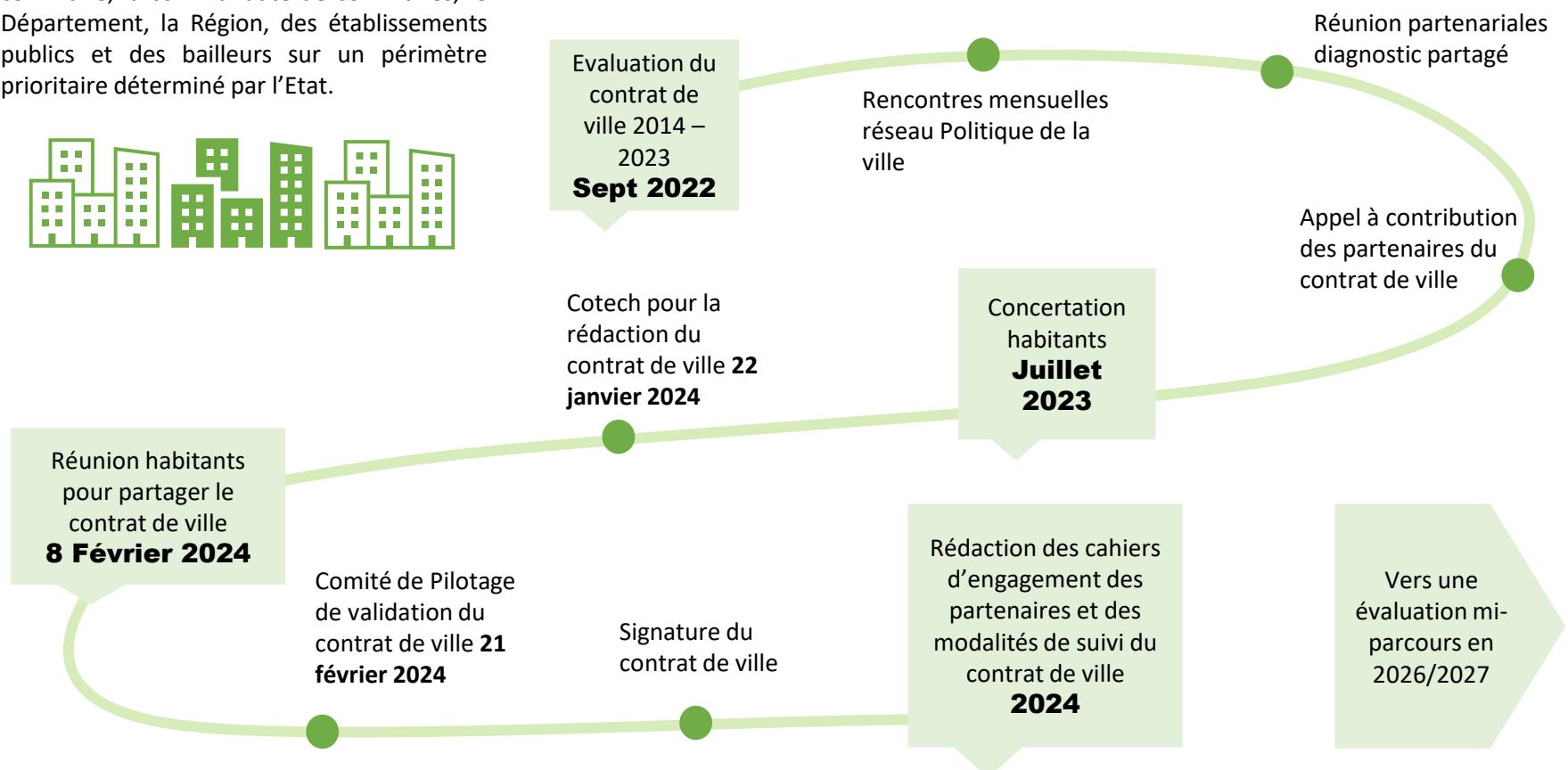
Qu'est-ce que la politique de la ville ?

Initiée dans les années 80, la politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Cette volonté se concrétise à travers des contrats engageant des moyens spécifiques de l'État, la commune, la communauté de communes, le Département, la Région, des établissements publics et des bailleurs sur un périmètre prioritaire déterminé par l'Etat.



Le contrat de ville, à quoi ça sert?

Appelés Contrats de Ville, ces contrats soutiennent un ensemble d'intervention en faveur de la cohésion sociale, du développement économique, de l'amélioration du cadre de vie et du renouvellement urbain. Les priorités d'intervention et les objectifs sont fixés localement par les signataires en faveur des habitants du ou des quartiers prioritaires. C'est un document qui guide les actions des différents partenaires pour l'amélioration des conditions de vie des habitants du périmètre prioritaire.



Cycle du Contrat de ville



La parole des habitants nourrit :

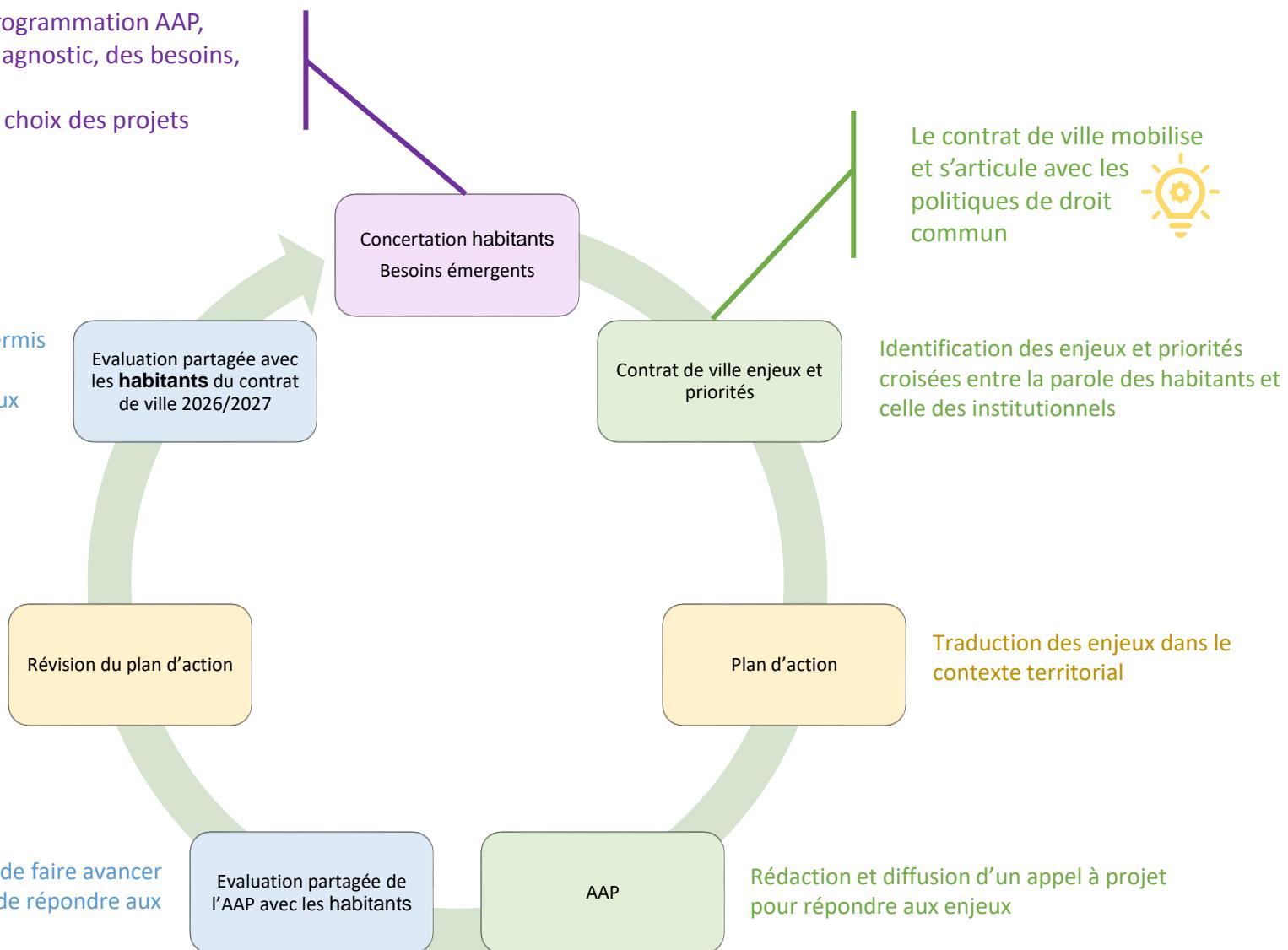
- l'évaluation de la programmation AAP,
- L'actualisation du diagnostic, des besoins, des attentes,
- La proposition et le choix des projets citoyens.

“

Un contrat de ville redynamisé par l'animation territoriale, les dynamiques inter-institutionnelles, l'évaluation.

”

Le contrat de ville a-t-il permis de faire avancer le plan d'action et de répondre aux enjeux ?



Documents officiels et ressources

La loi Lamy du 21 février 2014, du nom du ministre délégué de la Ville, François Lamy, est la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Elle met en œuvre une réforme du cadre de la politique de la ville pour concentrer les moyens vers les territoires les plus en difficulté. Désormais, pour identifier les quartiers prioritaires, un critère unique est requis : le revenu par habitants.

LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

Décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains.

Des conventions d'objectifs ont été signées avec les organismes suivants

CEREMA Convention-cadre ANCT-CEREMA signée 22-11-2023

ANRU Convention-cadre ANCT-ANRU signée 22-11-2023

CDC Convention-cadre ANCT-CDC signée 22-11-2023

ANAH Convention-cadre ANCT-ANAH signée 22-11-2023

ADEME Convention-cadre ANCT-ADEME signée 22-11-2023

Annonce des nouvelles initiatives pour les quartiers prioritaires pour la prochaine génération des contrats de ville, le 3 avril 2023. Lettre aux préfets du Ministère de la ville et du logement.

Note relative à l'actualisation de la géographie prioritaire de la politique de la ville transmise aux préfets le 13 avril 2023 pour préciser le cadre et la méthode de cette refonte ainsi que l'accès aux données actualisées. Olivier KLEIN.

Note aux préfets de l'agence nationale de la cohésion des territoires.

Courrier du 15 mai 2023 par Olivier KLEIN, relatif à l'organisation de la concertation citoyenne dans le cadre de la refonte des contrats de ville.

En annexe du courrier du 15.05.23, une contribution rédigée par les membres de la commission « participation citoyenne » qui proposent un processus en trois étapes pour impliquer activement les habitants dans le processus de décision.

Lettre aux préfets du Ministère de la ville et du logement.

La circulaire du 31 août 2023 signée par Sabrina AGRESTI-ROUBACHE fixe les modalités calendaires et méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville dans les départements métropolitains.

Circulaire aux préfets du Secrétariat d'Etat chargé de la ville.

Le Comité Interministériel des Villes du 27 novembre, présidé par Elisabeth Borne, met l'accent sur la transition écologique, la mixité sociale, l'emploi ou encore l'éducation dans les quartiers prioritaires.

Dossier de presse CIV 21 octobre 2023, Gouvernement.

Circulaire du 18 décembre 2023 définissant des mesures fortes en faveur de la mixité sociale dans les QPV.

Circulaire aux préfets de régions et de département du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du Secrétariat d'Etat chargé de la citoyenneté et de la ville.

Circulaire du 4 janvier 2024, la secrétaire d'État chargée de la Citoyenneté et de la Ville, Sabrina Agresti-Roubache, fait la synthèse des textes précédents sur les modalités d'élaboration des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 »

Circulaire aux préfets de régions et de département du Secrétariat d'Etat chargé de la citoyenneté et de la ville.

La liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville pour les sept prochaines années a été officialisée par un décret du 29 décembre 2023

[joe_20231229_0301_0062](#), [joe_20231229_0301_0064](#) et [joe_20231229_0301_0064](#)

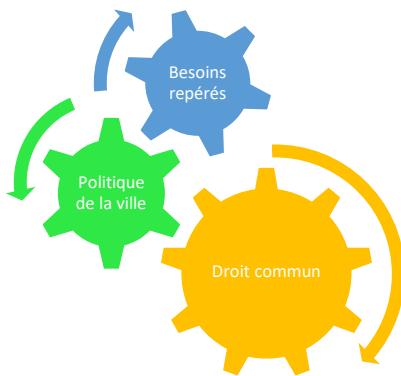
Instances et acteurs de la gouvernance

“Les Costières”

Panorama des instances de suivi et de pilotage, animation territoriale

INSCRIRE LE CONTRAT DE VILLE DANS LE RESEAU D'ACTEUR DU TERRITOIRE

- ✓ Mobiliser le droit commun prioritairement lorsque c'est possible,
- ✓ Ne pas recréer des temps de coordination lorsqu'ils existent et participer à ceux existants,
- ✓ Actualiser le diagnostic du contrat de ville plus régulièrement pour une programmation agile qui répond aux besoins de la population,
- ✓ Favoriser la mixité au sein des actions du contrat de ville par le travail de réseau,



Les acteurs ressources de la Politique de la ville à Vauvert

La déléguée/le délégué du préfet/de la Préfète

La chargée/le chargé de mission du Conseil Régional

La chargée/le chargé de mission du Conseil Départemental du Gard

La chargée/le chargé de mission emploi développement économique de la Communauté de Commune Petite Camargue

La référente/Le référent emplois de la Communauté de Commune Petite Camargue

INSTANCES DE PILOTAGE

- ✓ Comité de pilotage politique de la ville
- ✓ Comité de pilotage nouveau programme renouvellement urbain

La politique de la ville peut être un terrain d'expérimentation pour explorer de nouvelles modalités de travail en collectif.

OUTILS

Travail collaboratif

- ✓ Contrat de ville,
- ✓ Appel à projet Politique de la Ville,
- ✓ Plan d'action,
- ✓ Evaluation et bilan annuel,
- ✓ Plateforme collaborative,
- ✓ Annuaire partagé,
- ✓ Agenda partagé.

Communication

- ✓ Supports papier,
- ✓ Web.

INSTANCE DE SUIVI

Comités techniques

- ✓ Politique de la ville, GUSP, Atelier Santé ville,
- ✓ NPNRU,
- ✓ Réunion de coordination sécurité.
- Groupes de travail thématiques**
- ✓ Emploi,
- ✓ Transitions,
- ✓ Accès aux droits...

Animation territoriale et instances participatives

- ✓ Consultations
- ✓ Visites de quartier, diagnostics en marchant,
- ✓ Groupe de travail associatif, des médiateurs, Atelier santé ville, Emploi...
- ✓ Accompagnement et formation des associations et des porteurs de projet,
- ✓ Groupe de travail thématique pour l'émergence de projets structurants.

La cheffe de projet/le chef de projet de la politique de la ville

La cheffe de projet/le chef de projet du programme de renouvellement urbain

La chargée/le chargé de mission Gestion Urbaine Sociale de Proximité

La Maison Pour Tous (centre social et culturel de la commune), Les associations, Les médiateurs et adultes relais, Le comité de quartier

Instances

Les instances de pilotage

Comité de pilotage politique de la ville

Mission de l'instance

- Faire un retour sur l'appel à projet du contrat de ville,
- Echanger/débattre sur des enjeux identifiés,
- Proposer/valider des choix stratégiques,
- Rendre les arbitrages nécessaires au consensus enjeux du quartier prioritaire,
- Valider les programmes d'actions annuels,
- Suivre les engagements des partenaires.

Composition

- Signataires du contrat de ville et NPNRU,
- ✓ Partenaires institutionnels de droit commun,
- ✓ Habitants, comité de quartier...

Comité de pilotage nouveau programme national de renouvellement urbain

Mission de l'instance

- Faire un retour sur les travaux réalisés,
- Echanger/débattre sur des enjeux identifiés, rendre les arbitrages nécessaires,
- Proposer/valider des choix stratégiques,
- Valider la programmation NPNRU,
- Suivre les engagements des partenaires.

Composition

- Signataires du contrat de ville et convention NPNRU
- ✓ Partenaires institutionnels de droit commun,
- ✓ Habitants, comité de quartier...

Les instances de suivi

Comité technique politique de la ville

Mission de l'instance

- Assurer la conduite technique du contrat de Ville.
- Décliner les orientations stratégiques au niveau opérationnel,
- Préparer la programmation du contrat de Ville par la remise d'avis techniques au comité de pilotage,
- Assurer le suivi de la programmation et évaluer les actions
- Proposer des orientations au comité de pilotage.

Composition

- ✓ Signataires du contrat de ville et NPNRU,
- ✓ Partenaires institutionnels de droit commun,
- ✓ Habitants, comité de quartier.

Un plan d'action actualisable précise les enjeux et les priorités partagés par les partenaires. Il est alimenté régulièrement par la parole des habitants, des associations en proximité, des médiateurs et médiatrices et par les diagnostics réalisés par les institutions.

Il représente le consensus sur les enjeux partagés du quartier Politique de la Ville. Il précise les objectifs incontournables qui permettent d'organiser la réponse aux enjeux en lien avec le contexte territorial.

Il permet de nourrir le document de l'appel à projet et les débats des comités de pilotage, technique, des groupes de travail...

Instances

Les instances de suivi

COTECH NPNRU

Mission de l'instance

- ☒ Assurer la conduite technique du contrat de Ville.
- ☒ Décliner les orientations stratégiques au niveau opérationnel,
- ☒ Préparer la programmation du contrat de Ville par la remise d'avis techniques au comité de pilotage,
- ☒ Assurer le suivi de la programmation et évaluer les actions
- ☒ Proposer des orientations au comité de pilotage.

Composition

- ✓ Signataires du contrat de ville et NPNRU,
- ✓ Partenaires institutionnels de droit commun,
- ✓ Habitants, comité de quartier...

CLSPD et/ou réunion de coordination (droit commun)

Mission de l'instance

Ces temps de rencontre auxquels participent le Délégué du Préfet et le chef de projet Politique de la Ville de la commune, permettent de :

- ☒ Nourrir le contexte tranquillité publique du contrat de ville,
- ☒ Faire le lien avec les Politiques de droit commun.

Composition

- ✓ Gendarmerie – Police Municipale – Police Intercommunale – Délégué du Préfet - dans sa forme restreinte,
- ✓ Collège – Service de Prévention – Direction Education – Maison de Justice et du droit – Direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale – Bailleurs... - dans sa forme plénière...

Réunion périodique (interne collectivité)

Mission de l'instance

- ☒ Assurer la conduite opérationnelle du projet au sein de la collectivité,
- ☒ Réaliser un point d'étape régulier de l'encours, des prochaines étapes,
- ☒ Préparer les COTECHS et les COPIL,

Composition

- ✓ Services de la collectivités : Centre technique Municipal – Direction urbanisme – Politique de la Ville – Direction Générale des services – Direction des finances

Instances

Les instances participatives, démarche de concertation des habitants

Réunions publiques : AAP programmation

Mission de l'instance

- ☛ Donner la parole aux habitants et croiser les regards,
- ☛ Mobiliser les habitants autour de l'appel à projet Politique de la Ville, outil clé du contrat de ville,
- ☛ Partager et actualiser le diagnostic,
- ☛ Recueillir des préconisations.

Composition

- ✓ Signataires du contrat de ville et NPNRU,
- ✓ Partenaires institutionnels de droit commun financeurs,
- ✓ Habitants, comité de quartier...

Ateliers participatifs : Consultation, déambulation, porteur de parole, baromètre...

Mission de l'instance

- ☛ Donner la parole aux habitants et croiser les regards,
- ☛ Mobiliser sur un temps précis différents acteurs qui fréquentent le quartier : habitants, professionnels, usagers,
- ☛ Partager et actualiser le diagnostic,
- ☛ Recueillir des préconisations.

Composition

- Habitants, conseil citoyen, comité de quartier,
- ✓ Ouvert aux professionnels privés ou public,
- ✓ Bailleurs,
- ✓ Mission Politique de la Ville,
- ✓ Partenaires de droit commun (Maison pour Tous...)...

Visites de quartier - Diagnostic en marchant

Mission de l'instance

- ☛ Recueillir les doléances et la parole des habitants,
- ☛ Mobiliser sur un temps précis différents acteurs qui fréquentent le quartier : habitants, professionnels, usagers,
- ☛ Partager et actualiser le diagnostic autour du cadre de vie, de l'habitat, de la tranquillité publique,
- ☛ Recueillir des préconisations.

Composition

- ✓ Habitants, conseil citoyen, comité de quartier,
- ✓ Ouvert aux professionnels privés ou public,
- ✓ Bailleurs,
- ✓ Mission Politique de la Ville,
- ✓ Partenaires de droit commun (Maison pour Tous...)...

Permanences du renouvellement urbain

Mission de l'instance

- ☛ Permanence renouvellement urbain - GUSP - Bailleurs

Composition

- ✓ Habitants, conseil citoyen, comité de quartier,
- ✓ Ouvert aux professionnels privés ou public,
- ✓ Bailleurs et partenaires de droit commun,
- ✓ Mission Politique de la Ville...

Instances

Les instances de coordination et d'animation du réseau partenarial du Contrat de Ville

Atelier santé ville

Mission de l'instance

- ☛ Recueillir la parole des habitants, partenaires associatifs, professionnels de santé... , acteurs du territoire,
- ☛ Partager et actualiser un diagnostic santé partagé par les acteurs du territoire,
- ☛ Informer, former, mobiliser les différents acteurs ,
- ☛ Recueillir des préconisations, identifier un plan d'action partagé.

Composition

- ✓ Habitants, conseil citoyen, comité de quartier,
- ✓ Ouvert aux professionnels privés ou public,
- ✓ Mission Politique de la Ville,
- ✓ Professionnels de santé,
- ✓ Partenaires de droit commun ARS, CPAM...

Groupe de travail associatif

Mission de l'instance

- ☛ Donner la parole aux porteurs de projet,
- ☛ Développer le réseau, le partenariat et favoriser la coopération,
- ☛ Favoriser l'interconnaissance et la diffusion d'informations,
- ☛ Accompagner les porteurs de projet.

Composition

- Tous les acteurs du contrat de ville notamment :
- ✓ Porteurs de projet AAP politique de la ville,
 - ✓ Associations de droit commun,
 - ✓ Institutions...

Groupe de travail des médiateurs

Mission de l'instance

- ☛ Partager l'actualité du territoire, s'informer et se former,
- ☛ Renforcer le partenariat entre structures de rattachement des médiateurs, adultes relais, éducateurs... et favoriser la coopération, l'interconnaissance,
- ☛ Renforcer le repérage des professionnels de la médiation par les partenaires de droit commun en vue de développer les relations partenariales,
- ☛ Développer des projets communs,

Composition

- Tous les acteurs du contrat de ville notamment :
- ✓ Médiateurs,
 - ✓ Adulte relais,
 - ✓ Educateurs,
 - ✓ Mission Politique de la ville,
 - ✓ Partenaires politique de la ville et droit commun.

4 orientations prioritaires

“ Les Costières ”

Des difficultés similaires aux grandes villes cumulées à un contexte rural

La population communale est plutôt jeune, en particulier au sein de l'habitat collectif du quartier des Costières et la précarité économique et sociale y est étendue. Il a été catégorisé par l'INSEE dans les « Grands quartiers très pauvres et précaires », dans le même ensemble que les grands quartiers de la région.

Le quartier Politique de la Ville «Les costières » accueille les familles les plus modestes au sein de l'habitat social comme en centre-ville.

- **54,7%** des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté⁽¹⁾,
- **1080€** est le revenu mensuel pour des ménages contre 1570 pour la commune de Vauvert. En comparaison la médiane des revenus disponibles s'élève à 1728 pour le département du Gard et 1785 pour la région Occitanie,
- **24,1%** familles monoparentales contre 14,1 pour la commune soit 10 points de différence selon le recensement INSEE de la population en 2019,
- Une population vieillissante, exposée à la perte d'autonomie,

Favoriser la réussite des élèves et accompagner les familles pour lutter durablement contre la pauvreté

- Le niveau scolaire des élèves de 3ème est moins avancé que les autres élèves, il le demeure au lycée,
- Peu de jeunes sont scolarisés en lycées général ou technologique mais leur nombre est en augmentation,
- Des enjeux de mobilités importants,

La question de l'accès à l'emploi reste préoccupante dans un marché de l'emploi dynamique

- L'accès à l'emploi s'améliore chez les 26-50 ans mais le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 26 ans et de plus de 50 ans augmente,
- Le taux d'emploi des femmes est exceptionnellement faible,
- Des enjeux de mobilités importants,

Répartition de la population par sexe et âge

	QP	Commune	EPCI 2015	EPCI 2022
Hommes (%)	47,6	49,6	49,5	49,5
Femmes (%)	52,4	50,4	50,5	50,5
Moins de 25 ans (%)	34,1	26,6	28,7	28,7
Femmes de moins de 25 ans parmi les femmes (%)	31,6	24,7	26,9	26,9
60 ans ou plus (%)	22,8	31,4	26,7	26,7
Femmes de 60 ans ou plus parmi les femmes (%)	24,2	33,6	28,2	28,2
Indice de jeunesse (- de 20 ans / 60 ans ou +)	1,3	0,7	0,9	0,9

Source : Insee, Recensement de la Population 2019

En Occitanie, 461 000 ménages sont pauvres en 2020, soit 16,8 % de la population de la région. Le taux de pauvreté est plus élevé qu'en France métropolitaine (14,4 %) et l'Occitanie se situe au 4e rang sur les 13 régions métropolitaines. Les Pyrénées-Orientales, l'Aude, le Gard et l'Hérault figurent **parmi les sept départements métropolitains les plus pauvres**. L'écart du taux de pauvreté à la moyenne nationale est plus important dans les espaces ruraux.

Trois ménages sur dix parmi les moins de 30 ans sont en situation de pauvreté monétaire contre un sur dix parmi les 60 ans ou plus. Les familles monoparentales et les personnes seules sont plus affectées. L'Occitanie est la 2e région de France métropolitaine après les Hauts-de-France pour le taux de pauvreté des familles monoparentales. Pour ces familles monoparentales les prestations sociales sont la première composante des revenus des ménages pauvres.

Dans ce contexte, les actions proposées dans le cadre de l'appel à projet politique de la ville à l'attention du QPV prioritairement, pourront prendre en compte ponctuellement les habitants des zones IRIS identifiées par un pourcentage faisant apparaître la présence de ménages pauvres.

La mobilisation du droit commun sera attendue.
(Hors dispositifs relevant du périmètre de la Politique de la Ville).

⁽¹⁾ [IRIS - Géoportail \(geoportail.gouv.fr\)](http://IRIS - Géoportail (geoportail.gouv.fr))

Un quartier en mouvement pour l'émancipation et la citoyenneté de tous ses habitants, particulièrement pour les enfants et les parents

- 1 Accompagner l'éveil, la découverte, l'émancipation,
- 2 Accompagner la scolarité et la réussite scolaire,
- 3 Accompagner la réussite éducative et les questions autour de la parentalité,
- 4 Lutter contre le décrochage scolaire et favoriser l'éducation, la professionnalisation des plus jeunes



Parole d'habitants

Enfants

« Mon enfant serait plus épanoui s'il avait la possibilité de ... »

- ▢ D'être associés à des projets créatifs (spectacles, voyage, création artistique, musicale, etc.),
- ▢ De participer (plus souvent) à des activités,
- ▢ S'il y avait plus d'espaces ou de lieux aménagés pour les jeunes dans le quartier (espace jeune, terrains de sport, piste cyclables, animations pour les enfants etc.).

« La vie scolaire de mon enfant serait réussie si ... »

- ▢ Il avait de meilleurs résultats scolaires,
- ▢ Il y avait une meilleure entente entre les élèves,
- ▢ Il y avait plus de projets et d'activités (culture, loisir, sport, etc.) en dehors des heures de classe,
- ▢ C'est variable et dépendant des dysfonctionnements de l'éducation nationale, remplacement...

Parents

« En tant que parent je trouve que parfois c'est difficile de... »

- ▢ Savoir à qui s'adresser quand son enfant a un problème (scolaire, comportement, etc.),
- ▢ De trouver un mode de garde pour mes enfants quand je travaille,
- ▢ De concilier le travail et le suivi scolaire de ses enfants,
- ▢ De ne pas avoir les moyens d'inscrire son enfant aux activités qu'il voudrait faire.





Un enjeu de réussite éducative - France, portrait social de l'INSEE édition 2020

Les élèves dont les parents appartiennent aux catégories socioprofessionnelles les moins favorisées sortent plus souvent du système éducatif sans diplôme. Ainsi, parmi les élèves entrés en sixième en 2007, 19 % des enfants d'ouvriers non qualifiés n'ont pas obtenu de diplôme du secondaire dix ans plus tard, et c'est le cas de 38 % des enfants de parents sans emploi.



La mission locale Petite Camargue s'étend sur plusieurs bassins de vie : Vauvert où est situé son siège, Sommières, Gallargues-le-montueux, Aigues-Mortes, Vergèze, Calvisson. Pour l'ensemble de l'offre de service de la Mission Locale, alors que le nombre global de jeunes accueillis et accompagné chute, la part des jeunes du QPV reste stable voire augmente. En 2023, la Mission Locale Jeunes Petite Camargue a recruté une conseillère qui agit plus particulièrement pour le repérage, l'accueil et l'accompagnement des jeunes « invisibles ».

Scolarisation au sein de la commune

- 3 écoles maternelles à Vauvert dont deux dispositifs d'accueil des moins de 3 ans aux écoles maternelles Couどoyer et Pompidou de Vauvert,
- 3 écoles élémentaires à Vauvert,
- 2 écoles primaire à Montcalm et Gallician,
- 1 collège.

Un enjeu de réussite scolaire

- 7,5% des collégiens vauverdois sont en retard en 6^{ème} et 10,2% pour ceux résidants dans le quartier prioritaire,
- 10,2% des Lycéens vauverdois ont un niveau scolaire moins avancé que les autres élèves, dans les formations générales ou technologiques et 25% pour ceux résidants dans le quartier prioritaire,
- 51,4% des Lycéens vauverdois ont un niveau scolaire moins avancé que les autres élèves, dans les formations professionnelles en Lycée et 52,9% pour ceux résidants dans le quartier prioritaire,

Un enjeu de réussite éducative d'orientation et d'insertion

Même si le marché de l'emploi est porteur au niveau national, au niveau local la vigilance demeure importante. Avec un niveau de qualification plus faible, les Vauverdois et plus particulièrement les habitants du quartier des Costières ont du mal à se positionner sur le marché du travail et rejoignent la catégorie des travailleurs précaires, saisonniers, faiblement rémunérés. Il est important de noter que l'éloignement géographique des établissements du second degré Lycée peut avoir des conséquences sur le décrochage scolaire dû aux difficultés de mobilité géographique ou sociale. Ainsi que le cumul de freins périphériques notamment la pauvreté, la mobilité, les addictions...

L'accompagnement des enfants, des jeunes et des parents autour de la réussite scolaire, éducative, l'orientation et l'insertion est un enjeu majeur pour lutter contre les inégalités et la pauvreté.

Un quartier en transition acteur du changement pour l'amélioration de son cadre de vie

1

Accompagner une transition écologique solidaire et durable,

2

Accompagner l'évolution des modes de vie (gestion des déchets, alimentation, pratique du vélo...),

3

Traiter les dysfonctionnements sur l'espace public,

4

Lutter contre la précarité énergétique et le réchauffement climatique.



Parole d'habitants

Améliorer le cadre de vie et la tranquillité

Un quartier plus agréable à vivre par l'amélioration du cadre de vie

- Végétalisation
- Déplacements doux
- Espaces de vie pour les familles
- Services de proximité
- Propreté et l'éclairage
- Isolation des logements

Un quartier plus agréable à vivre par l'amélioration de la tranquillité publique

- Surveillance, sécurité,
- Encadrement des enfants et des jeunes

En centre-ville les habitants partagent les changements dans le cadre de vie :

- Des jets de déchets dans les rues,
- Des bagarres entre voisinage,
- Des disputes intra familiale,
- Les espaces publics sont occupés jusque tardivement dans la nuit,
- Les conflits d'usage public et privés augmentent,
- Le stationnement de voitures vieillissantes.

L'abattement TFPB pourra être mobilisé comme levier de développement des projets.

végétalisation

inciter la population à limiter les déchets

développer les composteurs collectifs

spectacles

conférences

un travail de fonds avec les habitants

créer des magasins de proximité

isolation dans les appartements

sensibiliser les enfants à l'écologie dans les écoles

« Paroles d'habitants »



« Le quartier des Costières, l'écologie et le développement durable »

- ➊ Je crois qu'il faut agir pour la planète d'une manière générale,
- ➋ Je crois que l'on peut développer des projets dans le quartier.

« Paroles d'habitants »

Un quartier mobilisé pour l'emploi et le développement d'activités nouvelles

- 1 Favoriser l'accès à l'emploi pérenne,
- 2 Répondre aux enjeux de professionnalisation, qualification, formation,
- 3 Répondre aux enjeux de mobilité dans un contexte d'inflation des coûts pour l'acquisition et l'utilisation d'un véhicule personnel,
- 4 Développer de nouvelles activités,



Parole d'habitants

Emploi

« Je pense que ce qui fonctionne le mieux pour trouver un emploi c'est »

- ▣ Créer sa propre activité,
- ▣ Activer ses réseaux.

- 25,2% de taux d'activité féminin dans le quartier prioritaire contre 51,8% au sein de la commune.
- 32% de bénéficiaires du RSA dans le quartier prioritaire contre 19,4% pour le reste de la commune.
- 35,9% de taux d'activité dans le quartier prioritaire contre 58,6% pour la commune et 63,5% pour l'EPCI.
- 19,8% de bacheliers auprès des demandeurs d'emploi, 11,1% auprès des demandeurs d'emploi.
- 25% des jeunes de 16 à 25 ans sont non scolarisés et sans emploi.

Les professionnels qui accompagnent les habitants sur le volet emploi constatent que dès lors qu'ils ne perçoivent pas d'allocation chômage les habitants ne s'inscrivent plus dans aucune démarche du Service Public de l'Emploi (SPE). Cette situation les prive de pouvoir intégrer des dispositifs Insertion par l'Activité Economique notamment.

Agir pour l'emploi des femmes

Une attention particulière devra être portée aux femmes étant en situation de famille monoparentale, les frais liés à la garde des enfants, à la cantine et au temps périscolaire peuvent impacter particulièrement leur reprise d'emploi.

Agir pour l'emploi des jeunes

Prévenir le décrochage scolaire dès le plus jeune âge, au collège notamment. Ouvrir le champ des possibles par l'accès aux stages, la découverte d'emploi. Accompagner la scolarité et l'accès aux diplômes supérieurs.

Mobilité et emploi

>> Freins à la mobilité identifiés par Pôle emploi agence de Vauvert et les partenaires œuvrant pour l'insertion :

- Absence ou retrait de permis,
- Possède un permis mais ne possède pas de véhicule ou possède un véhicule en attente de réparation,
- Possède un permis et un véhicule en état de marche mais n'a pas de revenus pour assumer les dépenses de carburant ou d'assurance,
- Appréhension à la conduite.

>> Réponse articulée autour des propositions :

- du CD30, qui soutient un accompagnement à la mobilité via le prêt de véhicule depuis le centre social Calade à Sommière. Les véhicules sont à retirer sur place,
- du Conseil Régional de l'Occitanie, avec le dispositif Mobilité des demandeurs et repreneurs d'emploi, co-financé par la Région et France Travail, qui soutient un accompagnement à la mobilité en trois volets : diagnostic, accompagnement, mise à disposition d'un véhicule (si aucune autre solution n'a été trouvée) avec le prestataire Passerelles Synergies dans le Gard (Présentation ci-contre).

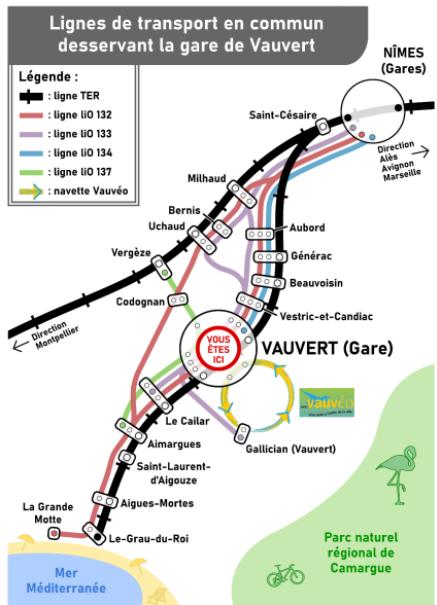
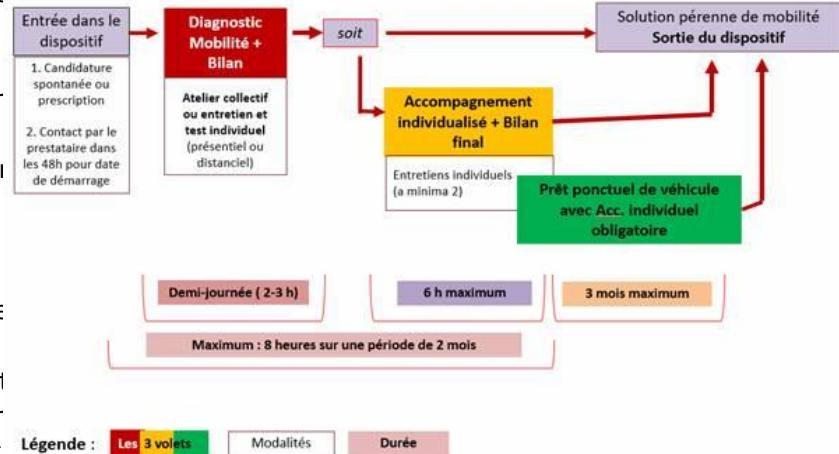


Figure 108 : Plan schématique des lignes de transports en commun desservant le PEM de Vauvert
Réalisation : © Étudiants Master 1 Transport, mobilité, réseaux et Mobilité de l'Université Toulouse Jean-Jaurès, janvier 2023
Sources : Hameau de Vauvert IIO, SNCF, 2023

Etat des lieux

Présentation de la prestation Mobilité Occitanie



Bus - Ligne 137 – Aimargues - Vauvert - Vergèze

Cette ligne de transport permettant de relier la gare de Vergèze est à ce jour suspendue. Elle permettait d'accéder à la gare de Vergèze, ligne de transport ferroviaire Nîmes – Montpellier. Un projet de voir verte est à l'étude entre les deux PEM.

La Convention d'exploitation des trains régionaux 2023-2032 entre la Région Occitanie et SNCF Voyageurs prévoit l'expérimentation d'un train à batterie sur le territoire. Pour mener à bien cette expérimentation, la création de circulations supplémentaires entre Nîmes et Vauvert est envisagée, ce qui devrait améliorer l'offre de transport pour les habitants.

Le bassin d'emploi Vauverdois est partagé entre les deux Métropoles Nîmes – Montpellier mais aussi les zones d'emploi Lunel – Aimargues – Vergèze... jusqu'aux Bouches du Rhône.

Bus desserte Vauvert – Nîmes

Ligne 132 – Son fonctionnement est lié aux périodes scolaires

Ligne 133 – Desservie plusieurs fois par jour, quelque en période scolaire comme en période de petites vacances et été.

Le matin départ de la gare de Vauvert*
: 5h47 – 6h40 – 7h45 – 9h19

L'après-midi départ de la gare routière de Nîmes* : 14h00 – 15h10 – 17h35 – 18h35 – 20h0

Ligne 134 – Desservie plusieurs fois par jour, quelque en période scolaire comme en période de petites vacances et été. Au départ de la gare de Vauvert

Le matin départ de la gare de Vauvert*
: 6h17 – 7h52 – 9h52

L'après-midi départ de la gare routière de Nîmes* : 16h05 – 18h30

* Horaires à titre indicatif pour l'année 2023 fonctionnant en période scolaire, petites vacances, été.

Un quartier accueillant et ouvert sur la ville

- 1 Poursuivre le développement de l'offre de service de droit commun auprès des habitants,
- 2 Favoriser la mixité sociale dans le QPV en s'appuyant sur la circulaire du 18 décembre 2023 par l'intermédiaire de l'attribution nouvelle de logements,
- 3 Favoriser le lien entre les acteurs de la politique de la ville et les institutions de droit commun,
- 4 Assurer la complémentarité des actions politiques de la ville en vue de favoriser l'accès des habitants au droit commun,

La lutte contre les inégalités territoriales et sociales implique de travailler sur l'articulation des différentes politiques publiques. Que ce soient les politiques locales avec l'ensemble des acteurs locaux (en fonction de leurs différentes compétences) que les politiques nationales.



Parole d'habitants

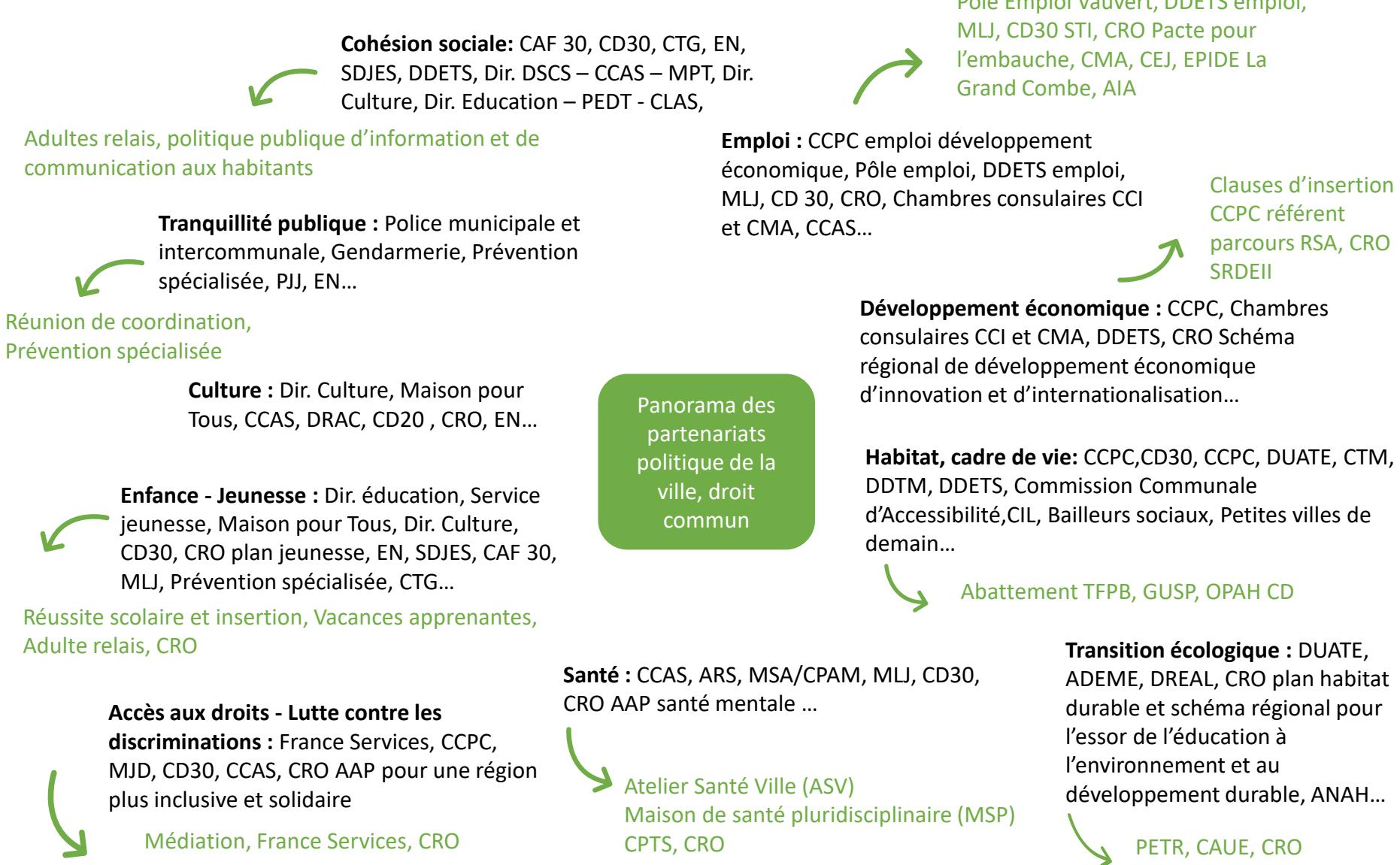
Mon avenir dans le quartier

« Si j'avais une baguette magique pour transformer totalement le quartier je mettrais beaucoup plus de mixité dans tous les domaines... »



Le rapport des députés Cornut Gentille-Kokouendo en 2018 et celui de l'institut Montaigne « Les quartiers pauvres ont un avenir » ont montré une mobilisation plus faible dans les quartiers politiques de la ville des moyens de droit commun, par rapport à d'autres quartiers. Par exemple, au niveau local les habitants du quartier politique de la ville font un sous usage des services suivants : restauration scolaire, temps périscolaires, garde d'enfants de moins de 3ans.

Mobilisation des dispositifs de droit commun et de la politique de la ville



Investissement et engagement des partenaires

“ Les Costières ”



**PRÉFET
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La précédente génération des contrats de ville s'est focalisée sur la coordination des interventions des partenaires s'agissant du financement d'actions. Les contrats de ville "engagements quartiers 2030" font état d'une ambition nouvelle : mieux coordonner les interventions des partenaires s'agissant des dépenses d'investissement. La présence d'infrastructures et d'équipements, notamment publics, est en effet une condition nécessaire de la prospérité des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En conséquence, les partenaires s'engagent à accroître leur travail commun pour mieux faire converger et articuler leurs différents dispositifs d'investissement. Les dispositifs d'investissement des partenaires sont les suivants :

Pour l'Etat, les dotations auxquelles peuvent prétendre les collectivités, dans la limite des disponibilités financières et sans préjudice des modifications des conditions d'éligibilité qui interviendraient sur la durée du contrat de ville, sont :

- La dotation politique de la ville (pour les communes de Nîmes, Saint Gilles, Bagnols et Alès)
- La dotation d'équipement des territoires ruraux (pour toutes les communes, hors Nîmes et Alès, pour tous les EPCI hors Nîmes métropole)
- La dotation de soutien à l'investissement local (pour toutes les communes et tous les EPCI)
- La dotation de soutien à l'investissement départemental (seulement pour les projets portés par le conseil départemental du Gard)
- Le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (pour toutes les communes et pour tous les EPCI)
- Le fonds d'accélération de la transition écologique (pour toutes les communes et tous les EPCI)

Les aides à l'investissement public et privé des différentes agences de l'État (Anah, ADEME, ANCT) devront également être mieux mobilisées.



Contribution Région Occitanie aux contrats de ville « Quartiers engagements 2030 »

La Région Occitanie réaffirme son soutien plein et entier aux territoires en politique de la Ville. Le contrat de ville constitue à ce titre le cadre de référence de l'action régionale pour les quartiers.

Déjà signataire de la précédente génération de contrats de ville, la Région Occitanie mène, depuis 2016, une politique volontariste pour les quartiers, action qui s'est encore renforcée à partir de 2021 avec la création d'une Vice-Présidence dédiée au sein de l'Exécutif régional ainsi que la désignation d'élus référents en charge du suivi des contrats de ville.

L'action régionale pour ces quartiers répond aux enjeux de justice sociale et territoriale dans le cadre d'une Région plus inclusive et dans le respect des principes fondamentaux et des valeurs de la République, notamment la laïcité et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Elle prend également en compte la promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et l'accès aux droits fondamentaux pour les personnes en situation de handicap.

Elle renforce la priorité donnée aux quartiers dans l'ensemble des politiques régionales en articulation avec le Pacte Vert lancé en novembre 2020 pour répondre à l'urgence climatique et le Plan Habitat Durable adopté lors de l'AP du 14 décembre 2023 dans une démarche volontaire de construction d'un territoire plus inclusif et plus solidaire en permettant à tout un chacun, en milieu rural et en milieu urbain, quel que soit son degré d'autonomie, quel que soit son âge, quel que soit son genre, quelle que soit son origine, de se projeter dans une vie où l'égalité des chances est une réalité.

La Région agit d'abord et avant tout dans le cadre des compétences et politiques régionales.

AGIR POUR L'EDUCATION ET L'ORIENTATION DES JEUNES

Afin de lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux, le Plan Jeunesse 2023-2028 met en place des mesures visant à accompagner les jeunes collégien.ne.s, lycéen.ne.s, étudiant.e.s, élèves des Ecoles Régionales de la Deuxième Chance, jeunes suivi.e.s en Missions Locales, apprenti.e.s, jeunes demandeurs d'emplois ou salariés, dans l'ensemble de leur parcours en termes d'éducation, d'orientation, mobilité, santé, logement, loisirs... :

L'action ciblée sur les quartiers doit permettre de mettre en synergie les politiques publiques en matière d'orientation scolaire, d'accès à la formation et à l'emploi, et l'action structurante des associations œuvrant au quotidien dans ces quartiers afin de faciliter le choix et la mise en œuvre des projets professionnels de chacun.

Ainsi, dans le cadre des priorités fixées dans le Plan Jeunesse régional 2023-2028 et en lien avec le service Public Régional de l'Orientation (SPRO), la présence régionale est renforcée notamment avec des actions à destination des jeunes telles que :

- La mobilisation des Maisons de l'Orientation (dont l'une des trois est implantée au cœur d'un QPV toulousain) et des Maisons de l'Orientation Mobile qui circulent sur l'ensemble du territoire régional, pour aller vers les jeunes qui ont le plus besoin d'accéder à l'information sur les métiers, et au conseil sur leur orientation. Ces Maisons de l'Orientation Mobile se déplacent prioritairement dans les QPV de la région Occitanie,

- Les informations spécifiques sur l'accès aux stages avec la plateforme Id Stages,
- L'accompagnement spécifique dans le cadre de l'Appel à projet annuel « *Et pourquoi Pas ?* » : projets proposés par les lycées autour de l'égalité des chances et de la lutte contre les déterminismes sociaux pour favoriser l'accès des élèves vers le supérieur,
- La participation active aux Cités Educatives développées sur le territoire régional, en lien avec le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO),
- Les informations spécifiques sur le Revenu Ecologique Jeunes qui permet aux jeunes demandeurs d'emploi de se lancer dans une formation verte ou d'être accompagnés sur un projet de création d'entreprise.
- La formation des publics à travers le Plan Régional de Formation 23/26 :
 - Les dispositifs pré-qualifiants : les Ecoles de la Deuxième Chance (E2C), le dispositif Lectio - Lutte contre l'illettrisme et le dispositif Projet Pro,
 - L'offre qualifiante : deux programmes de formations sont mobilisés pour assurer la professionnalisation des demandeurs d'emploi dans l'objectif de l'accès à l'emploi : Compétence + et parcours Qualifiant. En outre, l'offre de formation des 23 Ecoles Régionales du Numérique qui maillent le territoire d'Occitanie s'adresse particulièrement aux habitants des quartiers prioritaires.
- L'offre de services dédiés :
 - L'accompagnement des acteurs sur la sensibilisation et le repérage des personnes en situation d'illettrisme grâce à l'action des Centres Ressources Illettrisme (CRIA),
 - La lutte contre le décrochage scolaire au travers de l'animation régionale des Plateformes de Soutien Au Décrochage (PSAD) qui regroupent les autorités académiques et les acteurs locaux de l'orientation et de l'insertion des jeunes (CIO), Missions de Lutte Contre le Décrochage Scolaire (MLDS),
 - Mon Parcours Formation Métiers : un métier près de chez moi et qui me plaît !, <https://www.laregion.fr/pfm>
 - Innov'emploi expérimentation : accompagnement à l'emploi en direction des jeunes diplômés domiciliés dans les quartiers politiques de la ville, actions de repérage et de mobilisation des publics...

FAVORISER L'ACCÈS A LA FORMATION ET A L'EMPLOI

La Région accompagne le développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers « engagement 2030 », en application de la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation écologique (SRESTE) 2022-2028. En tant que pilote de cette politique qui est une priorité, la Région est engagée depuis de nombreuses années en faveur de la création, la reprise et la transmission d'entreprises sur l'ensemble du territoire. Avec un Appel à Projet dédié à l'entrepreneuriat dans les quartiers, elle agit pour lever les freins et proposer une offre combinant accompagnement tout au long du parcours de création ou de reprise et financement.

La Région mobilise également les dispositifs de formation du Plan Régional de Formation ainsi qu'une offre de service dédiée, en lien avec le Service public Régional de l'Orientation (SPRO) pour :

De plus, la Région Occitanie intervient dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et en travail social 2023-2028 qui doit permettre de relever les défis du secteur, mieux orienter, mieux former les professionnels de demain, au plus près des besoins en emploi et des apprenants. La territorialisation de l'offre de formation sanitaire et sociale est présente dans la majorité des contrats de ville.

Par ailleurs, la Région est fortement mobilisée sur des opérations structurantes de relocalisation et réhabilitation d'organismes de formation en santé dans les quartiers prioritaires.

Enfin, la Région agit au plus près des territoires et des quartiers via :

- des opérations dans le cadre du Pacte Régional pour l'Embauche, l'organisation de Salons TAF et ID Métiers,
- la participation de la Région aux Pactes Plein Emploi (services territorialisés de la Direction Entreprises, Emplois, Partenariats économique au sein des Maisons de Ma Région),
- l'action des Maisons de l'Orientation et des Maisons de l'Orientation Mobile qui s'adressent également à un public adulte demandeur d'emploi ou salarié.

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

La Région intervient également dans le cadre de ses politiques volontaristes contribuant au lien social, culturel et sportif dans les territoires avec une attention particulière pour l'égalité des droits et des chances, au travers :

- des aides apportées aux acteurs et associations culturels et sportifs de proximité : aide aux festivals, diffusion culturelle de proximité, langue et culture régionale, acquisition de petits matériels via le dispositif « Club, Occitanie Sport pour Tous », dispositif « Club, Occitanie, Ambassadeur Sport »

- de l'Appel à projet pour un territoire Occitanie plus inclusif et solidaire,
- de dispositifs à destination des jeunes : Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Egalité, Concours Régional Discrimétrages, Premiers Départs en vacances, Sac Ados, Appels à Projets Génération Egalité, Génération santé, Santé mentale et Bien-être,
- du soutien à l'éducation, à l'environnement et au développement durable, ...

En complément de ces interventions de droit commun, la Région mobilise un dispositif de soutien spécifique au tissu associatif de ces quartiers⁽¹⁾, essentiel à la vie citoyenne et au lien social, avec une attention particulière aux initiatives permettant de renforcer la médiation dans ces quartiers auprès des publics jeunes et des apprenants.

Afin d'accompagner les acteurs des quartiers populaires dans la lutte contre le racisme, la Région met à leur disposition « la plateforme de lutte contre le racisme et l'antisémitisme » destinée aux professionnels, formateurs, éducateurs, animateurs.

AMELIORER LE CADRE DE VIE

La Région intervient dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie et de leurs Programmes Opérationnels annuels, y compris avec les Fonds européens. Elle est notamment attentive aux besoins de création/adaptation/modernisation des équipements des quartiers.

Dans ce cadre, elle mobilise l'ensemble de ses politiques régionales de droit commun en investissement ce qui se traduit notamment par des politiques/dispositifs adaptés aux besoins des quartiers⁽²⁾ : dispositifs Vitalité des territoires, construction ou rénovation des installations sportives, d'équipements culturels, construction de Maisons ou Centres de Santé, équipements touristiques, Pass Commerce de Proximité, dispositif friches, ...

La Région sera particulièrement vigilante avec ses partenaires et pourra conditionner ses aides au respect de la concertation des habitants et des associations locales dans la définition et la mise en œuvre des choix et des programmes d'actions et des projets d'investissements qui en découlent pour mieux habiter et vivre dans les quartiers prioritaires.

Concernant les opérations de renouvellement urbain, elle sera attentive aux politiques de relogement à la qualité architecturale et environnementale des nouveaux programmes.

En lien avec les orientations validées dans le cadre du Plan Habitat Durable, en matière de logement, la Région intervient prioritairement :

- pour accompagner, dans les centres dégradés anciens des petites villes, les communes dans le développement de leur offre de Logement communal locatif à vocation sociale (hors métropoles et communes de plus de 5000 habitants),
- en faveur de la Reconstitution de l'Offre de Logements Locatifs Sociaux (ROLLS) dans le cadre des conventions ANRU. Les engagements prévisionnels en investissement pris dans le cadre des Conventions NPNRU sont en effet confirmés mais peuvent le cas échéant être révisés, soit sur demande des territoires soit sur proposition de la Région, en accord avec les partenaires, pour tenir compte de l'évolution du contexte et des projets.

Alors que les habitants des quartiers populaires sont en première ligne face à la précarité énergétique mais aussi sur le front du réchauffement climatique, la Région est particulièrement attentive à la rénovation énergétique des logements dans ces quartiers, à celles des équipements publics, mais aussi à la lutte contre les îlots de chaleur au travers de son dispositif « désimperméabilisation/renaturation des espaces publics et des cours d'école ».

DEVELOPPER L'OFFRE DE MOBILITE

La Région Occitanie est cheffe de file de la politique des mobilités sur son territoire. Elle a créé liO le service régional de transport public regroupant le train, le car, le transport à la demande, le transport scolaire et les mobilités douces et actives.

La Région considère que les mobilités douces, les transports alternatifs et le désenclavement des quartiers sont des enjeux prioritaires de la politique régionale des mobilités et elle incitera/encouragera les autres Autorités Organisatrices (mobilité urbaine / métropoles, agglomérations, ...) à en faire de même.

D'ores et déjà, afin d'encourager les mobilités douces des jeunes d'Occitanie et des quartiers prioritaires, elle offre aux 12-26 ans la gratuité par l'usage à bord des trains et des cars via le dispositif « +=0 ».

En application de la loi d'Orientation des Mobilités régionales (LOM), la Région en partenariat avec les acteurs de la mobilité établit un plan d'action pour définir les conditions de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique et de handicap ou dont la mobilité est réduite. Ce plan aura deux vocations : définir les conditions de conseil et accompagnement individualisé à la mobilité et prévoir des actions concrètes de mobilité pour favoriser le retour à l'emploi.

⁽¹⁾ Toutes les informations sur les aides de la Région aux associations sont sur le portail dédié :

<https://www.laregion.fr/-Des-solutions-pour-vos-projets->

⁽²⁾ L'ensemble des aides que la Région peut apporter sur les territoires pour accompagner des projets plus vertueux, sobres permettant d'accélérer la transition écologique et sociale est regroupée dans un guide régional des dispositifs en faveur des territoires disponible via le lien internet :

<https://www.laregion.fr/La-Region-aux-cotes-des-territoires>

MOBILISER LES FONDS EUROPEENS

En tant qu'autorité de gestion, la Région Occitanie sera attentive à la mobilisation des fonds européens en soutien des projets et initiatives des quartiers populaires dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021/2027, sous réserve des règles spécifiques d'éligibilité et du respect de la maquette financière.

Le programme opérationnel FEDER/FSE+ vise à réduire les déséquilibres territoriaux et sociaux autour de 5 priorités dont la relance économique, l'urgence climatique, la formation et l'emploi...

Ainsi, la priorité 5 vise à promouvoir un rééquilibrage territorial et à offrir les mêmes opportunités à tous. Certaines actions sont spécifiquement dédiées aux habitants des QPV comme la création ou la réhabilitation d'espaces de vie urbains (places, squares, parcs etc...) et d'espaces sportifs et de loisirs de proximité (stades, espaces de jeux, salles ou terrains de sports, piscine, etc...).

Les autres priorités peuvent être également mobilisées comme par exemple les mobilités douces : l'aménagement d'infrastructures et de liaisons cyclables en site propre et sécurisées, les équipements et services favorisant le développement des modes de transports actifs dans les gares et haltes du réseau de transport public régional (stationnement vélo, bornes de service...).

Par ailleurs, le Fonds Social Européen intervient directement en soutien des actions de formation, d'inclusion et en faveur de l'emploi.



Orientations du Conseil départemental du Gard

« En 2024 nous agirons pour que le Gard demeure à jamais ce fameux Gard solidaire qui nous est cher. C'est notre compétence, notre mission, notre devoir ». Françoise Laurent-Perrigot, Présidente du Conseil départemental.

Le Département entend agir autour de 3 axes : Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin, protéger notre santé et notre qualité de vie, relier les personnes et les territoires.

Rappel de la place des collectivités départementales en qualité de partenaires des contrats de ville :

La loi « Lamy » fait obligation depuis 2014 aux collectivités départementales d'être partenaires et donc signataires des contrats de ville. Il faut cependant souligner que **les départements n'ont pour seule obligation que d'y dédier les fonds liés à leurs compétences obligatoires en matière d'action sociale, médico-sociale, d'insertion et de prévention spécialisée.**

Cependant, le département du Gard s'est toujours positionné en tant qu'acteur majeur de la politique de la ville, avant même que la loi « Lamy » de 2014 lui en fasse l'obligation. Il est important de noter que c'est bien avant la promulgation de la loi Lamy que le Conseil Départemental crée à la fin de la décennie 1990, un Fonds de Développement Social pour accompagner les structures associatives sur les quartiers dits prioritaires.

Aussi rappelons qu'au titre de ses crédits dits de droit commun, c'est plus de 6 M€ que le département consacre à l'ensemble des QPV du territoire, auxquels viennent s'ajouter les crédits du FDS ce qui représente un engagement conséquent de fonds spécifiques.

Le département du Gard s'est également doté d'un service spécifique composé de 10 agents dont 1 chef de service, 2 agents de secrétariat, 1 agent d'accueil, 1 agent chargé de l'animation (Espace Diderot) et

6 agents chargés de mission et de projet qui œuvrent pour chacun des territoires prioritaires. Les **Moyens humains de la Direction générale adjointe des solidarités sur les QPV représentent 594 agents** sur un total de 1244 (soit **48 % de l'effectif**).

Des services de droit commun tels que 31 centres sociaux positionnés sur l'ensemble du territoire gardois sont accompagnés à hauteur de plus de 2 millions d'euros (fonctionnement, action sociale, insertion, parentalité, conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, jeunesse, culture...).

Les Centres Médico-Sociaux (lieux d'accueil du public où sont accessibles principalement les 3 services départementaux :

- Le Service social territorial (SST), chargé de répondre aux demandes des habitants du secteur, quels que soient l'âge et/ou la situation familiale de la personne.
- Le service PMI (Protection maternelle infantile), qui organise des actions et consultations pour les femmes, les futurs parents et les enfants de moins de 6 ans. Il propose également un accompagnement à la vie sexuelle et affective des adolescents.
- Le service ASE (Aide sociale à l'enfance), qui a pour mission de protéger les enfants et les adolescents lorsque les parents ne sont pas en capacité de répondre à leurs besoins fondamentaux.

Et afin de garantir et simplifier les services de proximité, le Conseil départemental du Gard a déployé en 2023 des Maisons du Conseil départemental, lieux d'accueil du public ayant vocation à informer, orienter et soutenir les particuliers.

Un engagement fort du Conseil départemental :

L'engagement du Conseil départemental se traduit :

- **Par la signature du présent contrat 2024 – 2030 en application du cadre réglementaire**
- **Par la mise en œuvre du Schéma des solidarités sociales adopté par l'Assemblée départementale le 18 Novembre 2022 et notamment son orientation 5 « Des territoires innovants pour le lien social et la santé »**
- **Par la mise en œuvre de la Convention cadre Conseil départemental CAF signée le 22 janvier 2024**
- **Par l'engagement annuel de la collectivité traduit par l'Assemblée départementale au moyen du vote de son budget primitif.**
- **Par la création d'un Fonds départemental de soutien à la vie sociale adopté par l'Assemblée départementale en date du 12 janvier 2024.**

Le Fonds départemental de soutien à la vie sociale

Ce fonds s'articule autour de deux axes afin d'accompagner les initiatives au service des habitants sur l'ensemble des territoires présentant des difficultés sociales dont les quartiers prioritaires de la ville :

AXE 1 - SOUTIEN AUX DYNAMIQUES COLLECTIVES POUR RENFORCER LA VIE SOCIALE DES TERRITOIRES

Il s'agit d'accompagner les acteurs locaux (Associations, Communes, Communautés de Communes, Communautés d'Agglomération, CCAS, Collèges...) pour la mise en place de projets en cohérence avec les orientations du Schéma départemental des solidarités sociales sur les orientations prioritaires suivantes (et ce quel que soient les territoires dont les QPV):

- Médiations
- Education et Accompagnement de la jeunesse et Parentalité en complément du REAAP
- Lien social et accès aux droits
- Emploi et développement économique
- Santé

- Valeurs de la République et citoyenneté
- Autres axes liés au renforcement du lien social et de la citoyenneté sur les territoires
 - ✓ Faciliter l'accès à la culture et au patrimoine
 - ✓ Faciliter l'accès et la découverte de l'environnement et participer au cadre de vie et de l'habitat
 - ✓ Soutenir et favoriser l'accès au sport pour tous

AXE 2 – AIDE AUX ACTEURS DE LA VIE SOCIALE SUR LES TERRITOIRES

Sur l'axe Animation de la vie sociale, le Conseil Départemental peut aider les structures au moyen deux types d'aides :

- aide à la structure
- aide aux projets

- L'aide à la structure

Plusieurs critères sont pris en compte :

Agrément en cours de la CAF en qualité de Centre social

Inscrire les actions proposées dans les orientations du Schéma départemental des solidarités sociales

Cette aide à la structure est modulable en fonction de la taille de la structure, de son partenariat financier et du nombre de salariés.

- L'aide au projet

Les acteurs de la vie sociale peuvent bénéficier d'un soutien pour la mise en place de projets en cohérence avec les orientations du Schéma départemental des solidarités sociales sur les thématiques suivantes : Renforcement des missions intergénérationnelles au service du territoire

- Soutien aux jeunes pour leur émancipation, leur autonomisation, leur insertion sociale et professionnelle.
- Accompagnement des parents et des familles.
- Soutien aux actions de promotion du lien social (« Aller vers ») et initiatives pour une meilleure accessibilité des actions (Horaires atypiques : soirées, week-end).

Cosignataire du Contrat Ville, la Communauté de communes de Petite Camargue s'investie dans le QPV à travers plusieurs de ses compétences

❖ Aménagement de l'Espace

- La CCPC participe au travail de définition et de mise en œuvre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain. Ainsi la CCPC co-finance les projets d'amélioration du Quartier, tant en termes d'urbanisme que de service :
 - Le réaménagement Jardin Molines, la création de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle, la résidentialisation de la copropriété Montcalm et l'aménagement d'un espace public au pied d'immeuble, le réaménagement de la place Général Leclerc, l'Aménagement de l'espace N. Mandela, la Restructuration de la rue Louise Désir, la Création d'un nouvel espace commercial et ses abords.
 - La Gestion Urbaine de proximité, Mémoire de Quartier et la Participation citoyenne

❖ Habitat

- A travers deux Opération programmée d'amélioration de l'habitat, et le versement d'une subvention à Rénov'Occitanie, la CCPC co-finance les travaux d'amélioration des logements, mobilise l'ensemble de dispositifs d'aides et de financements publics et accompagne les habitants dans leurs travaux et leur rénovation énergétique. L'Opah – CD intervient spécifiquement sur la copropriété dégradée du Montcalm, l'Opah – RU sur les immeubles situés dans des périmètres spécifique incluant une partie du QPV,
- La CCPC informe et accompagne les demandeurs de logement sociaux au sein de France Services Petite Camargue, situé au cœur du QPV.

❖ Développement économique

- La CCPC permet l'implantation d'entreprises et leur développement au sein des zones d'activités, dont la zone Industrielle et son extension la ZAC Pôle des Costières situées en périphérie du QPV,
- La CCPC accueille, au sein de France Services située au cœur du QPV, les acteurs du développement économique qui favorisent la création, l'accompagnement et le développement des entreprises: Chambre de Commerce et d'Industrie, ADIE, chargé de développement économique communautaire.

❖ Emploi, Insertion, Formation

- La CCPC porte l'action Référent de parcours, qui permet l'accompagnement des demandeurs d'emploi les plus en difficultés. Ce suivi est réalisé au cœur du quartier, à la France Services Petite Camargue,
- La Mission Locale Jeune, financée en partie par la CCPC, est dédiée à fournir des conseils personnalisés, un accompagnement sur mesure et une variété de services essentiels pour faciliter l'insertion professionnelle et sociale de l'ensemble des jeunes du territoire,
- La Communauté de Communes porte un projet de création de salles de formations au sein du bâtiment accueillant France Services.

❖ France Services

- Afin de renforcer la présence des services publics de proximité, la CCPC a implanté ce nouveau service aux usagers au sein du QPV. Les agents France services accueillent et accompagnent les habitants pour toutes les démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique. Cet outil contribue également à la réduction de la fracture numérique.

❖ Culture

- Implantation de l'Ecole de Musique intercommunale de Petite Camargue, équipement structurant du quartier.

Depuis 2022, la CCPC a mis en place une politique de coefficient familial pour garantir l'accès à la culture pour tous. Cette mesure vient en complément des aides versées par le CD, les CCAS ainsi que l'Etat avec le chèque culture.

Cosignataire du Contrat Ville, la Communauté de communes de Petite Camargue s'investie dans le QPV à travers plusieurs de ses compétences

❖ **Gestion des déchets**

- La CCPC réalise sur l'ensemble de son territoire des actions de sensibilisation en faveur du tri et de la prévention des déchets,
- Elle installe des aires de compostage collectives en bas d'habitats collectifs,
- Les élus communautaires ont fait le choix du maintien d'un ramassage des déchets fréquent pour éviter les situations d'atteintes à la salubrité publique liées aux déchets.

❖ **Restauration scolaire**

- La CCPC s'engage au service du « bien manger » notamment grâce aux 25 fournisseurs de proximité qui alimentent tous les jours les cuisines. Outre la qualité avérée et reconnue des approvisionnements, la démarche de Projet Alimentaire du Territoire a pour objectif de promouvoir une alimentation et une agriculture saine, locale et durable. Comme sur l'ensemble un territoire national, et particulièrement dans les quartiers les plus pauvres le repas méridien pris dans le cadre de la restauration scolaire représente souvent le seul repas équilibré de la journée.

❖ **Police intercommunale**

- La CCPC conduit des actions de prévention de la délinquance dans le QPV, de surveillance générale, notamment abords des écoles, et des contrôles de coordonnés en partenariat avec la Gendarmerie.

Enfin, chaque année, la Communauté de commune dédie une enveloppe budgétaire spécifique afin de financer les structures répondant à l'Appel à Projet annuel du Contrat Ville, permettant ainsi de voir la réalisation d'autres actions dédiées aux habitants du QPV.

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne,

dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Acteur majeur de la solidarité dans le Département, présent sur tout le territoire, la Caf du Gard s'associe à la mobilisation des collectivités et des associations pour contribuer à la politique de la ville dans les contrats de ville, en combinant le versement des prestations et la mise en œuvre de dispositifs d'action familiale. Elle se réfère aux quatre missions emblématiques de la branche Famille dont elle est porteuse dans le cadre des moyens prévus dans la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027:

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, la Caf du Gard collabore depuis l'origine avec ses partenaires de terrain, au premier rang desquels l'Etat et les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens. La Caf du Gard contribue ainsi aux démarches de développement local en particulier en matière de petite enfance, de soutien à la parentalité, d'animation de la vie sociale et d'insertion.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

En ce sens, la Caf formalise ses engagements auprès des collectivités partenaires dans le cadre des Conventions Territoriales Globale, s'appuyant sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

D'une part, la Caf dispose de plusieurs leviers d'action pour réduire les disparités territoriales en matière d'offre d'accueil et en mobilisant diverses modalités d'accompagnement financier pour réduire la tension entre l'offre et la demande là où elle est la plus forte et en cohérence avec la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville.

L'aide à l'investissement constitue un levier décisif pour la création de places d'accueil collectif, d'autant plus au regard des bonifications possibles en fonction des caractéristiques du projet et de son lieu d'implantation en QPV. Le fonds de modernisation des équipements existants intervient quant à lui pour éviter des suppressions de places.

Dans les territoires contrat de ville, les établissements créant de nouvelles places d'accueil sont également éligibles à une bonification de l'aide au fonctionnement dans le cadre des bonus territoires.

Une égale exigence de qualité doit être portée à l'accueil collectif et à l'accueil individuel. Dans cette perspective, la Caf veille à promouvoir le maillage du territoire par des relais petite enfance En outre, afin de favoriser l'installation d'assistants maternels dans les zones où leur développement est jugé

prioritaire, le prêt à l'amélioration du lieu d'accueil (Pala) et la prime à l'installation des assistants maternels doivent être mobilisés.

La Caf participe d'autre part ainsi à améliorer l'accès des enfants et des jeunes à des temps de loisirs éducatifs leur permettant de faire l'expérience de la mixité sociale. La Caf soutient les familles allocataires qui souhaitent inscrire leurs enfants à des activités périscolaires, extrascolaires, sportives, culturelles ou d'éducation populaire répondant à une démarche d'éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la République. La Caf s'engage également à améliorer l'accès aux droits pour permettre à chaque citoyen de bénéficier des dispositifs auxquels il est éligible.

Elle s'appuie sur les documents de programmation que constituent les différents schémas départementaux et notamment le schéma départemental des services aux familles.

Dans un souci de cohérence et de complémentarité, les objectifs de la Convention territoriale Globale trouvent échos dans les contrats de ville pour favoriser l'atteinte des objectifs et faciliter la mise en œuvre des actions concrètes.

Véritables démarches d'investissement social et territorial, le contrat de ville et la CTG favorisent le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées, au plus près des besoins du territoire, la Caf du Gard mobilisera les moyens financiers de droit commun tel que prévu dans la Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027 pour accompagner les actions relevant directement de son champ de compétence. Lors de l'instruction des demandes de financement, la Caf du Gard pourra apporter un avis et mobiliser des moyens d'expertise pour collaborer à une meilleure connaissance du territoire ou soutenir le développement de projets.

A ce titre la Caf sera associée au comité de programmation, au comité technique et au comité de pilotage du Contrat de Ville.



Les dotations d'investissement de droit commun pourront permettre de financer des projets dans le ou les quartiers des Costières, en complément de la mise en œuvre du nouveau programme de renouvellement urbain.

Le chargé de mission/ La chargée de mission Gestion Urbaine Sociale de Proximité (GUSP) est notamment mobilisé pour faire le lien avec le centre technique municipal et la direction de l'urbanisme de l'aménagement et de la transition écologique.

La commune de Vauvert incitera les acteurs privés à réaliser des investissements dans les quartiers.

A ce titre, la commune de Vauvert pourra mobiliser les abattements de taxe foncière sur les propriétés bâties pour le patrimoine sis en QPV en partenariat avec les bailleurs sociaux. Elle doit permettre à ceux-ci, en concertation avec les partenaires et les habitants, de réaliser des investissements supplémentaires, notamment en matière d'amélioration du cadre de vie et de transition écologique. Par ailleurs, l'engagement des grandes entreprises privées du territoire sera recherché dans une optique de développement de leur responsabilité sociale et environnementale.

Au regard des besoins constatés dans les différents QPV du contrat de ville, la commune de Vauvert s'engage à prioriser les projets d'investissement visant notamment à :

- Rénover le bâti scolaire,
- Assurer la transition énergétique des équipements publics,
- Renforcer l'offre d'infrastructures sportives,
- Améliorer le cadre de vie des habitants en agissant sur la redéfinition des espaces publics et des mobilités,

A titre d'exemple la commune prépare la mise en œuvre d'un projet d'implantation de box sécurisé pour vélos, ainsi qu'une expérimentation de prêt de vélos.

La commune de Vauvert s'investit aussi depuis plusieurs années pour favoriser l'accès à la culture gratuitement pour tous, d'appuyer les familles et les personnes en difficulté en développant les services au sein du CCAS. Plus récemment après les assises de la vie associative et les états généraux de la cohésion sociale, la commune de Vauvert met en œuvre un nouveau projet de centre social et culturel accessible à tous les Vauverdois et viendra en soutien du développement de la vie associative.

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.

Présentation de Bpifrance

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012. Au fil des années, Bpifrance a déployé un grand nombre de solutions pour accompagner les entreprises à différentes étapes :

Innovation : Aides à l'innovation, concours d'innovation et labels, financement R&D, prêts, fonds de capital innovation, accompagnement.

Financement : Prêts avec garantie ou sans garantie, trésorerie.

Garantie : garantie jusqu'à 70 % des prêts, garantie des cautions sur marché France, assurance export.

Fonds propres : investissement direct (prises de participations minoritaires, interventions stratégiques en capital), fonds de fonds (investissement dans des fonds nationaux et régionaux).

International : prêts, garanties, assurance export, participation au capital et accompagnement à l'export.

Accompagnement : conseils, formations et mises en relation, en lien avec des cabinets de conseils et des organismes de formation reconnus, Bpifrance propose des solutions d'accompagnement adaptées aux start-up, TPE, PME et aux ETI

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche et efficace pour les soutenir dans la croissance durable de leur activité.

Préambule

Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des territoires, Bpifrance s'est engagée depuis 2019 à renforcer les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV, en couplant l'engagement de terrain des Réseaux d'accompagnement et l'offre complète de services de Bpifrance pour soutenir les entreprises et leur développement. Le programme Entrepreneuriat Pour Tous (EPT), porté par Bpifrance, regroupe l'ensemble de ces actions en faveur des QPV, en complément des dispositifs du droit commun.

Entre 2019 et 2023, le programme Entrepreneuriat Pour Tous a permis de détecter et de préparer plus de 102 400 personnes, de soutenir la création de plus de 20 900 entreprises et d'accélérer de plus de 3 028 projets d'entrepreneurs dans les quartiers prioritaires. Par ailleurs, l'engagement de plus de 1000 partenaires locaux a permis de couvrir plus de 960 quartiers prioritaires (soit 64 % de plus qu'en 2018) en 2023.

Fort de ce succès, **il a été annoncé la mise en œuvre dès 2024 du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »**, qui vient prendre la suite du Programme Entrepreneuriat Pour Tous, avec des moyens portés à **plus de 450 M€ sur 4 ans**, ce qui constitue une belle reconnaissance du travail mené par les acteurs locaux, nationaux et de Bpifrance avec l'appui de la Caisse des Dépôts et des financeurs locaux (Collectivités, Etat local, Fonds européens etc.) depuis 2019.

En lien étroit avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires, les Préfets et les collectivités locales, Bpifrance mobilisera l'ensemble de ses partenaires, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créo⁽¹⁾ afin d'accompagner les projets entrepreneuriaux dans ces territoires. Afin de renforcer encore la mobilisation de l'ensemble des acteurs, une nouvelle gouvernance de l'entrepreneuriat dans les quartiers sera mise en place par l'Etat avec la création du collectif national des Entrepreneurs Quartiers 2030 et de comités locaux dans les territoires volontaires.

⁽¹⁾ Le collectif Cap Créo réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutée et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.

La mobilisation des moyens de droit commun de Bpifrance

Au-delà des interventions spécifiques, l'objectif est de mobiliser les moyens de droit commun au profit des habitants des quartiers. Ainsi concernant le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de Bpifrance s'inscrit exclusivement sur le champ de l'entrepreneuriat et s'organisera autour de trois axes :

1. Fédérer et renforcer la visibilité des acteurs et dispositifs d'aide aux porteurs de projets issus des quartiers

« Mon Pass Créo »

Afin de faciliter au mieux l'accès à l'ensemble des solutions pour les porteurs de projet (en création ou reprise d'entreprise) et les entrepreneurs dans une logique de « guichet unique », Bpifrance a développé un panel d'outils digitaux indispensables autour d'un espace dédié : « Mon Pass Créo ».

Accessible via le site Bpifrance-creation.fr, le Pass Créo permet au porteur de projet ou à l'entrepreneur de préparer et développer son projet, d'accéder à un ensemble d'informations spécifiques dédiées directement liées à son projet et d'être rapidement orienté vers le bon réseau d'accompagnement.

Collectif Cap Créo

Bpifrance soutient et anime l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat de droit commun sur l'ensemble du territoire via le Collectif Cap Créo :

26 réseaux associatifs engagés en faveur de la création et de l'entrepreneuriat, partenaires de Bpifrance, se sont unis pour créer le collectif Cap Créo avec une ambition commune : doubler d'ici 5 ans le nombre d'entreprises pérennes génératrices d'impact, de valeur ajoutée et d'emploi.

Présents avec près de 3 000 implantations, 5 000 collaborateurs, 55 000 bénévoles, en métropole comme en outre-mer, les réseaux d'accompagnement membres de Cap Créo, riches de leurs spécificités et expertises (sensibilisation, accompagnement, financement, rebond, reprise, accélération...) s'engagent afin de favoriser l'accès à l'entrepreneuriat de toutes et tous, pour l'économie, l'emploi et répondre aux grands enjeux sociaux et environnementaux par la création d'entreprise.

Ils portent ensemble un panel de solutions. Acteurs engagés dans le déploiement du programme EPT depuis 2019, les membres du collectif Cap Créo ont contribué à la structuration de la vision 2030. Ils constituent un levier majeur du déploiement rapide et performant du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030.

Soutien financier aux réseaux

Bpifrance contribue au financement des réseaux d'accompagnement et de financement à la création/reprise/transmission/développement d'entreprise et à la création d'activités économiques (regroupé au sein du collectif Cap Créo) selon une approche fondée sur la recherche d'impact afin de favoriser la création d'entreprises et d'emplois durables notamment dans les quartiers prioritaires.

Bpifrance a pour ambition de doubler le nombre (x4 en QPV) de créateurs accompagnés et financés, d'ici 2027.

Toute cette action est conduite étroitement avec les co-financeurs nationaux et les collectivités territoriales, et se déploie en partenariat avec les écosystèmes locaux.

23 réseaux nationaux d'accompagnement ont été soutenus financièrement par Bpifrance. 79 000 créations d'entreprises accompagnées dont 8 000 issus des QPV (vs. 72 000 en 2021 dont 7 000 issus des QPV).

2. Financer les entrepreneurs

Bpifrance mobilise, avec ses partenaires, différents outils financiers permettant de renforcer les fonds propres et de faciliter l'accès au financement bancaire des créateurs notamment :

- **Le prêt d'honneur Crédit-Création-Reprise** est un prêt d'honneur à taux zéro accordé au porteur de projet à titre personnel dans le cadre de la création, du développement ou de la reprise d'une entreprise. Il est accordé aux créateurs accompagnés par les réseaux Initiative France et Réseau Entreprendre et se positionne en cofinancement aux côtés de leurs propres prêts d'honneur.

- ***Le prêt d'honneur solidaire*** vise à couvrir les besoins personnels de l'entrepreneur en devenir dans le cadre de sa création ou reprise d'entreprise. Le montant du prêt est utilisé comme apport personnel au côté du prêt bancaire, ou assimilé, complémentaire. Il cible les publics fragiles, notamment issus ou implantés dans les QPV. Il est opéré par l'Adie, France Active et Initiative France.
- ***La garantie bancaire*** facilite l'accès des créateurs d'entreprise au crédit en couvrant une partie du risque bancaire pour inciter les banques à financer les TPE et PME dans les phases les plus risquées. Elle est mise en place par Bpifrance et France Active. Grâce à la garantie, Bpifrance facilite l'accès des entreprises au crédit en couvrant une partie du risque bancaire (de 40 à 60 %) pour les inciter à financer les TPE et PME dans les phases les plus risquées. Avec les Régions, cette garantie peut être portée jusqu'à 80 % du risque. Les TPE représentent 90 % des clients financés sur l'ensemble du territoire. Le Fonds création reste de loin le plus utilisé ; il pèse 48 % en montant de crédit et 79 % en nombre de dossiers autorisés. Le Fonds transmission arrive en deuxième position.
- ***Le microcrédit professionnel*** est une solution financière proposée par l'Adie, qui vise à aider les personnes à faible revenu à accéder à des prêts. Avec l'intervention du Fonds de Cohésion Sociale, cette approche offre des opportunités de développement économique aux individus qui n'ont pas accès au prêt bancaire.

Le soutien et l'animation de l'action en faveur de la création d'entreprise et l'entrepreneuriat sur l'ensemble du territoire s'insère dans le continuum d'accompagnement et de financement de Bpifrance. Les entreprises issues des quartiers ont pour ambition de rejoindre les clients sur les autres métiers de Bpifrance comme l'innovation, le financement, les fonds propres, l'international, et les enjeux climatiques (Bpifrance banque du climat).

La mobilisation de crédits spécifiques via le déploiement du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »

Ce nouveau programme permettra de répondre aux enjeux identifiés :

- Valoriser les entrepreneurs / développer la culture de l'entrepreneuriat dans les quartiers
- Aller-vers les publics issus des quartiers prioritaires de la politique de ville qui ne viennent pas vers les solutions existantes
- Mobiliser les acteurs locaux pour les habitants des quartiers
- Faciliter et mieux accompagner l'entrepreneuriat pour renforcer l'emploi et l'activité dans ces territoires en difficulté, en cohérence avec les actions menées en faveur du plein emploi et de l'engagement des entreprises
- Intensifier l'ambition des créateurs et des entrepreneurs des quartiers

Et conformément aux grandes orientations nationales, les nouveaux contrats de ville déclinent sur leurs territoires l'ambition de changer la dynamique d'entrepreneuriat dans les quartiers.

En effet, d'ici 2027, l'objectif national est d'accompagner 100 000 nouveaux entrepreneurs dans les QPV dans le cadre du programme « Entrepreneuriat 2030 » qui renforce les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV. Il est accompagné de moyens renforcés qui permettront de faire levier sur les cofinancements locaux en complément des dispositifs de droit commun. Avec le soutien de l'Etat et de la Banque des Territoires, ce programme sera déployé par Bpifrance en lien étroit avec les réseaux d'accompagnement.

Entrepreneuriat Quartiers 2030 comporte 15 briques de solutions structurées autour de 3 axes, déclinant les objectifs à atteindre pour 2027 :

♦ Déetecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers :

Après bientôt cinq ans de soutien aux dynamiques entrepreneuriales des territoires prioritaires, Bpifrance et ses partenaires sont identifiés par les écosystèmes locaux dans les quartiers (entrepreneurs des quartiers, structures associatives, élus locaux, acteurs publics tel que France Travail) comme incarnant ainsi la présence du droit commun et des solutions de service public atteignant ces quartiers. Que Bpifrance soit perçue comme « BPI-pour toute la France » envoie une symbolique forte, car il est essentiel de ne pas donner l'impression que les quartiers accèdent à des solutions de « seconde zone » et qu'il existerait une Bpifrance pour les riches et une autre

pour les plus précaires. Pour tous les entrepreneurs, accéder à Bpifrance est un signe d'une égalité de traitement voire un objet de fierté.

L'axe de communication/événementiel est donc crucial pour transformer les représentations, infuser la culture entrepreneuriale dans les Quartiers de la Politique de la Ville et accélérer la connaissance et l'accès aux solutions pour entreprendre au plus près des territoires.

- **Concours Talents des Cités :** Le Concours Talents des Cités est le seul concours mettant en avant les entrepreneurs et créateurs issus ou installés dans des quartiers populaires. Ce concours a pour objectif de valoriser les initiatives des entrepreneurs des quartiers et de promouvoir les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Organisé dans toutes les régions, le concours mobilise le collectif Cap Créo et l'ensemble de son écosystème local à toutes les étapes du concours : relai de l'appel à candidature, jury régionaux, mise en lumière des lauréats. Il permet également de sensibiliser les futurs entrepreneurs à l'importance de l'accompagnement pour sécuriser leur parcours et leur activité à travers la mise en avant des réseaux d'accompagnement et financement.

Aujourd'hui ce sont plus de 700 entrepreneurs des Quartiers qui ont été récompensés et mis en avant, parmi lesquels 75% sont encore en activité après 8 ans.

- **La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030 :** des étapes au cœur des territoires prioritaires, associant les écosystèmes de l'entrepreneuriat aux acteurs de la cohésion et de la culture. À cette occasion, l'ensemble des solutions et des acteurs du territoire sont présents, des entrepreneurs locaux sont mis à l'honneur, des ateliers d'experts sont organisés ainsi que des sessions de networking, et enfin, des festivités sont proposées pour renforcer l'attractivité tout en rendant l'événement mémorable.

En 2023 : 6 étapes dans 6 régions, 5 452 participants

- **Les Bus de l'Entrepreneuriat,** parcourent les territoires prioritaires afin d'offrir aux publics les plus éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation.

Dans une première phase en 2021, 10 bus ont été mis en place couvrant près de 250 QPV. En 2022, près de 3 800 personnes ont été détectées grâce à ce dispositif itinérant, et plus de 1 300 porteurs de projet ont pu être orientés vers des acteurs locaux de l'accompagnement à la création.

En 2023, 11 nouveaux opérateurs ont été sélectionnés (soit 21 bus déployés permettant de couvrir 10 régions métropolitaines ainsi que La Réunion). Les opérateurs retenus ont pour mission de déployer des « Bus de l'Entrepreneuriat » dans le but de renforcer la couverture territoriale des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise et de proposer un appui au plus près des lieux de vie des porteurs de projets et entrepreneurs.

L'offre "Bus de l'Entrepreneuriat" :

- permet un accompagnement de proximité collaboratif, itinérant
- facilite l'identification des talents dans les QPV afin de les assister dans l'expression du besoin et la formalisation de leur projet entrepreneurial
- propose une orientation vers des structures partenaires adaptées à leurs besoins (acteurs locaux de l'écosystème de l'entrepreneuriat en accompagnement et en financement).

Objectif 2027 : 40 bus

- **Les CitésLab,** chefs de projet « révélateurs de talent » ont pour objectif de détecter, préparer et orienter les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils rencontrent et contribuent à révéler les entrepreneurs afin de les orienter vers les offres locales d'accompagnement adaptées à leurs besoins. Ainsi, assurent-ils un flux qualifié à l'ensemble de l'écosystème local de l'accompagnement des entrepreneurs.

Le dispositif CitésLab rassemble au niveau national 117 chefs de projets, intervenant dans plus de 770 quartiers. Il a permis la détection de plus de 40 000 personnes depuis la mise en place du dispositif, dont 13 700 en 2022 et 10 487 créations d'entreprise dont 4 114 en 2022.

Objectif 2027 : 200 CitésLab

• **Les Carrefours de l'entrepreneuriat** (anciennement FAE - Fabriques à Entreprendre) sont le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif constitué d'un chef de file et de partenaires locaux mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. En regroupant dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création, l'objectif du dispositif est triple : faire venir les entrepreneurs (logique d'attraction), renforcer la coordination et la collaboration des partenaires de l'accompagnement, et simplifier le parcours des entrepreneurs. 11 Carrefours de l'entrepreneuriat couvrant 122 QPV sont actuellement opérationnels (hors Marseille En Grand). Entre 2019 et 2022, plus de 20 000 entrepreneurs ont été détectés et près de 8 000 accompagnés par les Carrefours, aboutissant à 667 créations d'entreprises.

Le Carrefour de l'entrepreneuriat agit en synergie avec les territoires et vise notamment à :

- Offrir un bouquet de services accessibles en proximité des quartiers : accueil, animation, mise en réseau, conseil, formation financement, hébergement, location, etc.
- Faire venir les entrepreneurs au sein d'un lieu totem du territoire qui fournit des services et structure l'écosystème entrepreneurial local
- Renforcer la collaboration entre les partenaires du droit commun de l'accompagnement et du financement
- Simplifier le parcours des entrepreneurs en réunissant le bouquet de solutions locales au service des entrepreneurs autour notamment du collectif Cap Crée présent sur le territoire
- Déployer des actions spécifiques en cohérence avec le projet de territoire décrit dans le contrat de ville.

Le Carrefour pourra être par ailleurs intégré dans une mini-pépinière d'entreprises qui vise à accueillir, à héberger et à accompagner les entreprises nouvellement créées pendant les premières années de leur activité.

Objectif 2027 : 60 Carrefours

❖ **Accompagner et financer l'entrepreneuriat dans les Quartiers :**

Afin de mieux répondre aux besoins de l'ensemble des entrepreneurs dans toute leur diversité (phases de vie, secteurs, ambitions...), Bpifrance propose un ensemble de **nouveaux dispositifs de financement dédiés** permettant de déployer près de **600 M€ de nouveaux fonds** (en subvention, prêts et fonds propres) via :

- Le **renforcement des actions des Réseaux du collectif Cap Crée et des partenaires locaux pour** adapter leur **accompagnement** à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.

Objectif 2027 : 50 000 accompagnements renforcés Réseaux

- Un **nouveau Prêt d'honneur Quartiers** déployé par les Réseaux financeurs du collectif Cap Crée, pour répondre massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.

Objectif 2027 : 30 000 Prêts d'Honneur

- Des actions renforcées en soutien aux projets innovants, grâce au programme French Tech Tremplin avec une **nouvelle Bourse French Tech Quartier** favorisant l'émergence de start up ambitieuses.

Initié en janvier 2019 par la Mission French Tech, portée par le Ministère de l'Économie et des Finances en partenariat avec Bpifrance, le programme « French Tech Tremplin » vise à lever les freins socio-économiques ou géographiques du monde entrepreneurial. Il propose un accompagnement intensif et concret dans le développement des start-ups de la French Tech, en mobilisant tout l'écosystème. Le programme permet de favoriser le développement de projets innovants portés par des personnes résidantes dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

Objectif 2027 : 1 000 projets innovants accompagnés et financés

- Un nouveau **prêt bonifié Flash**, (100% digital) à destination des **TPE** de plus de 3 ans.

Objectif 2027 : 3 000 TPE financées 150 M€ de prêts accordés

- Un nouveau **Fonds de fonds en investissement qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces**, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.

Objectif 2027 : total levés 200 M€

Enfin, afin de faciliter l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers ces solutions spécifiques ou vers les financements de droits communs (micro-crédit, financement bancaires, fonds propres), une équipe **Fast Track to Cash** sera mise en place par Bpifrance.

Objectif 2027 : 2 500 entrepreneurs à fort potentiels accompagnés dans leur recherche de financement.

♦ ACCÉLÉRER / DEVELOPPER / CONQUERIR

Ces dernières années, le développement de la culture entrepreneuriale, ainsi que le déploiement de dispositifs d'excellence ont permis l'émergence de jeunes entreprises à fort potentiels issus des QPV. Si des progrès sont notables, ils n'annulent en rien les « plafonds de verre » qu'elles rencontrent parfois.

Pour permettre aux projets les plus ambitieux de se déployer dans les quartiers plusieurs leviers actionneront leur passage à la vitesse supérieure.

- Les **accélérateurs: Emergence, Création et TPE**, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Un bouquet de services premium comprenant conseil, formation et networking pour l'accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise.

Objectif 2027 : 420 promos et 8 000 entrepreneurs à potentiel accélérés.

- Des **nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation** pour répondre à des besoins particuliers :

- Accès aux marchés publics et privés

Module de conseil qui vise à offrir aux entrepreneurs des quartiers les mêmes chances de développement que l'ensemble de la communauté des entrepreneurs en les accompagnant dans l'accès aux marchés publics et privés (acculturer, accompagner et outiller)

- Comex de poche

Module de conseil et mentorat permettant la mise en place de binômes de profils seniors apportant vision stratégique, traduction opérationnelle, crédibilité et mise en réseau aux entreprises à fort potentiel.

Objectif 2027 : 2 000 entrepreneurs à potentiel renforcés à l'aide du dispositif.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boite à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.

Engagements de la Banque des Territoires en faveur des Contrats de Ville

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en oeuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- d'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;
- de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- de soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

Il s'agit notamment :

- de crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- de fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Evaluation et bilan du contrat de ville

“ Les Costières ”

Evaluation, bilan du contrat de ville et de la programmation

Evaluation

- 1 Le contrat de ville levier du développement partenarial et de la mobilisation du droit commun sur le territoire
- 2 Le contrat de ville levier pour l'accès à l'emploi
- 3 Le contrat de ville levier de l'émancipation, éducation, insertion des plus jeunes

Ces questions seront évaluées d'un point de vue qualitatif et quantitatif, via les porteurs de projets, les partenaires institutionnels, les habitants...

Bilan du contrat de ville et de la programmation

Thème	Objectifs	Indicateurs
Gouvernance	Renforcer les dynamiques partenariales institutionnelles	Nombre de comité de pilotage, de comité technique, de groupes thématiques et rapports qualitatifs Nombre d'ETP ingénierie contrat de ville Ratio ETP ingénierie/ Population QPV Part des crédits en fonction des volets « Engagement » du Contrat de ville, par financeurs, consolidés Formalisation des modes de fonctionnement

Thème	Objectifs	Indicateurs
Pilotage	Renforcer le pilotage	<p>Identification d'un consensus des enjeux prioritaires, notamment issus des concertations</p> <p>Nombre de projets de la programmation répondant à ces enjeux</p> <p>Nombre groupes thématiques développés pour répondre à ces enjeux</p> <p>Suivi et mise à jour du plan d'action</p> <p>Formalisation des modes de fonctionnement via des documents cadre (référentiel ASL, référentiel pédagogique...)</p> <p>Evaluation consolidée des actions de la programmation,</p>
Droit commun	Identifier l'articulation avec les politiques de droit commun et développer les relations avec les institutions et professionnels impliqués	<p>Identification des dispositifs de droit commun mobilisables sur le territoire, état des lieux de la participation des habitants à ces dispositifs,</p> <p>Nombre d'actions de renforcement du droit commun repérées</p> <p>Nombre d'actions financées par des crédits spécifiques dont le financement a été repris par le droit commun</p> <p>Nombre d'actions étendues hors QPV avec des crédits de droit commun, par des crédits investis <i>Bailleurs</i></p> <p>Par des crédits investis au sein de contrat de ville</p> <p>Identification de crédits investis hors missions premières <i>Acteurs privés</i></p> <p>Part des crédits investis au sein de contrat de ville</p>
	Articulation renforcée du contrat de ville avec les autres stratégies locales	<p>Nombre et qualité des professionnels associés aux instances du contrat de ville</p> <p>Nombre de documents cadres reprenant plusieurs politiques publiques dont la politique de la ville</p> <p>Organisation d'instances de dialogue</p>
Vie associative	Redynamiser l'animation territoriale	<p>Nombre de rencontre associatives</p> <p>Nombre de rencontre réseau médiation/prévention</p>
	Appuyer le développement de la vie associative	<p>Nombre de CPO par partenaire (cumul Etat, collectivités...)</p> <p>Nombre de CPO multipartenariales</p> <p>Nombre de subventions du soutien du projet associatif et part</p> <p>Nombre d'associations de grande proximité soutenues</p> <p>Nombre d'accompagnements proposés, partenaires impliqués</p>
Citoyens	Favoriser la place des habitants	<p>Nombre de temps de concertation organisés</p> <p>Nombre d'habitants mobilisés dans les différentes instances</p> <p>Nombre de projets FPH</p> <p>Nombre d'avis de citoyens repris dans une décision du contrat de ville</p>

Annexes

Annexe 1 : Glossaire panorama des dispositifs politique de la ville et partenariat de droit commun pour le territoire Vauverdois

CD30 : Conseil Départemental du Gard,

CAF 30 : Caisse d'Allocation Familiale du Gard,

CTG : Convention Territoriale Globale,

EN : Education Nationale,

SDJES : Service Départemental Jeunesse Engagement et Sport

FS : France Service

DDETS : Direction Départementale Emploi Travail et Solidarités

DSCS : Direction des solidarités et de la Cohésion Sociale Vauvert

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale Vauvert

MPT : Maison Pour Tous (centre social et culturel – Mairie de Vauvert)

PEDT : Projet Educatif Territorial

CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse – Police

DRAC : Direction Régionale des affaires cultures

MLJ : Mission Locale Jeunes

MJD : Maison de Justice et du Droit

CRO : Conseil Régional Occitanie

CCPC : Communauté de Communes Petite Camargue

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CCA : Chambre des métiers et de l'Artisanat

DUATE : Direction de l'Urbanisme de l'Aménagement et de la Transition Ecologique

CTM : Centre technique Municipal

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

ADEME : Agence de la transition écologique

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

ANAH : Agence nationale de l'Habitat

ARS : Agence Régionale de Santé

CIL : conférence Intercommunale du logement

MSA : Mutualité Sociale Agricole

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie